



联合国  
粮食及  
农业组织

Food and Agriculture  
Organization of the  
United Nations

Organisation des Nations  
Unies pour l'alimentation  
et l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная организация  
Объединенных Наций

Organización de las  
Naciones Unidas para la  
Alimentación y la Agricultura

منظمة  
الأغذية والزراعة  
للأمم المتحدة

# CONFÉRENCE

**Quarante-quatrième session**

**Rome, 28 juin - 4 juillet 2025**

**Rapport de la 34<sup>e</sup> session de la Conférence régionale pour l'Europe  
(Rome [Italie], 14-17 mai 2024)**



Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation  
et l'agriculture

ERC/24/REP

# RAPPORT

Rome (Italie)

14-17 mai 2024

(session hybride)

## **Trente-quatrième session de la Conférence régionale de la FAO pour l'Europe**

Citer comme suit:

FAO. 2024. Rapport de la trente-quatrième session de la Conférence régionale pour l'Europe, Rome (Italie)

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Le fait qu'une société ou qu'un produit manufacturé, breveté ou non, soit mentionné ne signifie pas que la FAO approuve ou recommande ladite société ou ledit produit de préférence à d'autres sociétés ou produits analogues qui ne sont pas cités.

© FAO, 2024



Certains droits réservés. Cette œuvre est mise à la disposition du public selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution-Pas d'Utilisation Commerciale-Partage dans les Mêmes Conditions 3.0 Organisations Intergouvernementales (CC BY-NC-SA 3.0 IGO; <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/igo/legalcode.fr>).

Selon les termes de cette licence, cette œuvre peut être copiée, diffusée et adaptée à des fins non commerciales, sous réserve que la source soit mentionnée. Lorsque l'œuvre est utilisée, rien ne doit laisser entendre que la FAO cautionne tels ou tels organisation, produit ou service. L'utilisation du logotype de la FAO n'est pas autorisée. Si l'œuvre est adaptée, le produit de cette adaptation doit être diffusé sous la même licence Creative Commons ou sous une licence équivalente. Si l'œuvre est traduite, la traduction doit obligatoirement être accompagnée de la mention de la source ainsi que de la clause de non-responsabilité suivante: «La traduction n'a pas été réalisée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). La FAO n'est pas responsable du contenu ni de l'exactitude de la traduction. L'édition originale en anglais est celle qui fait foi.»

Tout litige relatif à la présente licence ne pouvant être résolu à l'amiable sera réglé par voie de médiation et d'arbitrage comme décrit à l'article 8 de la licence, sauf indication contraire contenue dans le présent document. Les règles de médiation applicables seront celles de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (<http://www.wipo.int/amc/fr/mediation/rules>) et tout arbitrage sera mené conformément au Règlement d'arbitrage de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI).

**Matériel attribué à des tiers.** Il incombe aux utilisateurs souhaitant réutiliser des informations ou autres éléments contenus dans cette œuvre qui y sont attribués à un tiers, tels que des tableaux, des figures ou des images, de déterminer si une autorisation est requise pour leur réutilisation et d'obtenir le cas échéant la permission de l'ayant-droit. Toute action qui serait engagée à la suite d'une utilisation non autorisée d'un élément de l'œuvre sur lequel une tierce partie détient des droits ne pourrait l'être qu'à l'encontre de l'utilisateur.

**Ventes, droits et licences.** Les produits d'information de la FAO sont disponibles sur le site web de la FAO ([www.fao.org/publications](http://www.fao.org/publications)) et peuvent être achetés par courriel adressé à [publications-sales@fao.org](mailto:publications-sales@fao.org). Les demandes visant un usage commercial doivent être soumises à: [www.fao.org/contact-us/licence-request](http://www.fao.org/contact-us/licence-request). Les questions relatives aux droits et aux licences doivent être adressées à: [copyright@fao.org](mailto:copyright@fao.org).

**Membres de la FAO dans la région Europe**

Albanie	Hongrie	Pologne
Allemagne	Îles Féroé	Portugal
Andorre	(membre associé)	République de Moldova
Arménie	Irlande	Roumanie
Autriche	Islande	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Azerbaïdjan	Israël	Saint-Marin
Bélarus	Italie	Serbie
Belgique	Kazakhstan	Slovaquie
Bosnie-Herzégovine	Kirghizistan	Slovénie
Bulgarie	Lettonie	Suède
Croatie	Lituanie	Suisse
Chypre	Luxembourg	Tadjikistan
Danemark	Macédoine du Nord	Tchéquie
Espagne	Malte	Türkiye
Estonie	Monaco	Turkménistan
Fédération de Russie	Monténégro	Ukraine
Finlande	Norvège	Union européenne (organisation membre)
France	Ouzbékistan	
Géorgie	Pays-Bas	
Grèce	(Royaume des)	

### Lieu et dates des sessions de la Conférence régionale de la FAO pour l'Europe

Première	-	Rome (Italie)	10-15 octobre 1949
Deuxième	-	Rome (Italie)	10-15 octobre 1960
Troisième	-	Rome (Italie)	8-13 octobre 1962
Quatrième	-	Salzbourg (Autriche)	26-31 octobre 1964
Cinquième	-	Séville (Espagne)	5-11 octobre 1966
Sixième	-	Saint-Julien (Malte)	28-31 octobre 1968
Septième	-	Budapest (Hongrie)	21-25 septembre 1970
Huitième	-	Munich (Rép. fédérale d'Allemagne)	18-23 septembre 1972
Neuvième	-	Lausanne (Suisse)	7-12 octobre 1974
Dixième	-	Bucarest (Roumanie)	20-25 septembre 1976
Onzième	-	Lisbonne (Portugal)	2-7 octobre 1978
Douzième	-	Athènes (Grèce)	22-27 septembre 1980
Treizième	-	Sofia (Bulgarie)	4-8 octobre 1982
Quatorzième	-	Reykjavik (Islande)	17-21 septembre 1984
Quinzième	-	Istanbul (Türkiye)	28 avril-2 mai 1986
Seizième	-	Cracovie (Pologne)	23-26 août 1988
Dix-septième	-	Venise (Italie)	3-7 avril 1990
Dix-huitième	-	Prague (Tchéquie)	24-28 août 1992
Dix-neuvième	-	Killarney (Irlande)	6-10 juin 1994
Vingtième	-	Tel Aviv (Israël)	29 avril-3 mai 1996
Vingt et unième	-	Tallinn (Estonie)	25-29 mai 1998
Vingt-deuxième	-	Porto (Portugal)	24-28 juillet 2000
Vingt-troisième	-	Nicosie (Chypre)	29-31 mai 2002
Vingt-quatrième	-	Montpellier (France)	5-7 mai 2004
Vingt-cinquième	-	Riga (Lettonie)	8-9 juin 2006
Vingt-sixième	-	Innsbruck (Autriche)	26-27 juin 2008
Vingt-septième	-	Erevan (Arménie)	13-14 mai 2010
Vingt-huitième	-	Bakou (Azerbaïdjan)	19-20 avril 2012
Vingt-neuvième	-	Bucarest (Roumanie)	2-4 avril 2014
Trentième	-	Antalya (Türkiye)	4-6 mai 2016
Trente et unième	-	Voronège (Fédération de Russie)	16-18 mai 2018
Trente-deuxième	-	Tachkent (Oubékistan)	2-4 novembre 2020 (en ligne)
Trente-troisième	-	Lodz (Pologne)	10-13 mai 2022 (session hybride)
Trente-quatrième	-	Rome (Italie), organisée par la République de Moldova	14-17 mai 2024 (session hybride)

## TABLE DES MATIÈRES

	Page
Résumé des principales recommandations .....	vi
Questions portées à l'attention du Conseil.....	vi
Questions portées à l'attention de la Conférence .....	vi
	Paragraphe
<b>I. Questions liminaires .....</b>	
<b>A. Organisation de la session de la Conférence régionale .....</b>	<b>1-2</b>
<b>B. Élection du président et des vice-présidents et nomination des rapporteurs .....</b>	<b>3-6</b>
<b>C. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier .....</b>	<b>7</b>
<b>D. Déclaration du Directeur général .....</b>	<b>8</b>
<b>E. Déclaration du Président indépendant du Conseil de la FAO .....</b>	<b>9</b>
<b>F. Déclaration du Président de la 33<sup>e</sup> session de la Conférence régionale pour l'Europe .....</b>	<b>10</b>
<b>G. Déclaration de la Présidente du Comité de la sécurité alimentaire mondiale .....</b>	<b>11</b>
<b>H. Déclaration de la porte-parole de la Consultation des organisations de la société civile... ..</b>	<b>12</b>
<b>I. Allocution du porte-parole de la Consultation du secteur privé.....</b>	<b>13</b>
<b>II. Questions relatives aux politiques et aux réglementations régionales et mondiales.....</b>	
<b>A. Le rôle de l'innovation et de la transition numérique s'agissant d'utiliser les ressources naturelles de façon durable afin d'accélérer la mise en place de systèmes agroalimentaires climato-résilients et à faibles émissions .....</b>	<b>14-17</b>
<b>B. Renforcer la résilience grâce à la transformation des systèmes agroalimentaires.....</b>	<b>18-20</b>
<b>C. L'action de la FAO face aux multiples crises touchant l'Europe et l'Asie centrale.....</b>	<b>21-24</b>
<b>D. Répercussions de l'agression de l'Ukraine par la Fédération de Russie sur la sécurité alimentaire et l'agriculture, notamment sur les prix des produits alimentaires, au niveau mondial.....</b>	<b>25-26</b>
<b>E. Financer l'élimination de la faim, aujourd'hui et demain (ODD 2).....</b>	<b>27-28</b>
<b>F. Comment lutter contre les pertes et le gaspillage de nourriture .....</b>	<b>29-31</b>
<b>G. Perspectives mondiales et régionales en matière de sécurité alimentaire .....</b>	<b>32-33</b>
<b>III. Questions relatives au Programme et au budget .....</b>	
<b>A. Résultats régionaux, priorités, quatre améliorations et objectifs de développement durable .....</b>	<b>34-36</b>
<b>B. Enseignements à tirer des évaluations de l'action de la FAO dans la région Europe et Asie centrale (2020-2023) .....</b>	<b>37-39</b>
<b>IV. Autres questions .....</b>	
<b>A. Réseau des bureaux de pays – État des lieux et voie à suivre: document de politique générale.....</b>	<b>40-41</b>

<b>B.</b>	<b>Rapport sur les débats de la 43<sup>e</sup> session de la Commission européenne d'agriculture.....</b>	<b>42</b>
<b>C.</b>	<b>Rapport sur les débats de la session conjointe de la Commission européenne des forêts (42<sup>e</sup> session) et du Comité des forêts et de l'industrie forestière de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (81<sup>e</sup> session) .....</b>	<b>43</b>
<b>D.</b>	<b>Rapport sur les activités de la Commission européenne consultative pour les pêches et l'aquaculture dans les eaux intérieures.....</b>	<b>44-46</b>
<b>E.</b>	<b>Rapport sur les activités de la Commission des pêches et de l'aquaculture pour l'Asie centrale et le Caucase.....</b>	<b>47-48</b>
<b>F.</b>	<b>Gouvernance.....</b>	<b>49-50</b>
<b>G.</b>	<b>Date et lieu de la 35<sup>e</sup> session de la Conférence régionale pour l'Europe.....</b>	<b>51</b>
<b>H.</b>	<b>Questions diverses.....</b>	<b>52</b>
<b>I.</b>	<b>Adoption du rapport de la Conférence régionale .....</b>	<b>53</b>
<b>J.</b>	<b>Clôture de la session.....</b>	<b>54</b>
		<b>Page</b>
<b>V.</b>	<b>ANNEXES.....</b>	
	<b>ANNEXE A – RÉSULTATS DU VOTE À BULLETIN SECRET .....</b>	<b>21</b>
	<b>ANNEXE B – RÉSULTATS DU VOTE À BULLETIN SECRET .....</b>	<b>22</b>
	<b>ANNEXE C – ORDRE DU JOUR.....</b>	<b>23</b>
	<b>ANNEXE D – LISTE DES DOCUMENTS.....</b>	<b>27</b>
	<b>ANNEXE E – RÉSULTATS DU VOTE PAR APPEL NOMINAL.....</b>	<b>29</b>
	<b>ANNEXE F – RÉSULTATS DU VOTE PAR APPEL NOMINAL.....</b>	<b>30</b>
	<b>ANNEXE G – RÉSULTATS DU VOTE PAR APPEL NOMINAL .....</b>	<b>31</b>
	<b>ANNEXE H – RÉSULTATS DU VOTE PAR APPEL NOMINAL .....</b>	<b>32</b>
	<b>ANNEXE I – DÉCLARATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE FAISANT SUITE À L'ADOPTION DU RAPPORT DE LA 34<sup>e</sup> SESSION DE LA CONFÉRENCE RÉGIONALE POUR L'EUROPE .....</b>	<b>33</b>

## RÉSUMÉ DES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

### QUESTIONS PORTÉES À L'ATTENTION DU CONSEIL

- **Le rôle de l'innovation et de la transition numérique s'agissant d'utiliser les ressources naturelles de façon durable afin d'accélérer la mise en place de systèmes agroalimentaires climato-résilients et à faibles émissions**  
*Paragraphe 17, alinéas a-j*
- **Renforcer la résilience grâce à la transformation des systèmes agroalimentaires**  
*Paragraphe 20, alinéas a-e*
- **L'action de la FAO face aux multiples crises touchant l'Europe et l'Asie centrale**  
*Paragraphe 24, alinéas a-f*
- **Répercussions de l'agression de l'Ukraine par la Fédération de Russie sur la sécurité alimentaire et l'agriculture, notamment sur les prix des produits alimentaires, au niveau mondial**  
*Paragraphe 26, alinéas m et n*
- **Comment lutter contre les pertes et le gaspillage de nourriture**  
*Paragraphe 31, alinéas a-d*
- **Résultats régionaux, priorités, quatre améliorations et objectifs de développement durable**  
*Paragraphe 36, alinéas a-h*
- **Enseignements à tirer des évaluations de l'action de la FAO dans la région Europe et Asie centrale (2020-2023)**  
*Paragraphe 39, alinéas a-i*
- **Réseau des bureaux de pays – État des lieux et voie à suivre: document de politique générale**  
*Paragraphe 41, alinéas b et e-k*
- **Gouvernance**  
*Paragraphe 49, alinéas a-h*

### QUESTIONS PORTÉES À L'ATTENTION DE LA CONFÉRENCE

- **Le rôle de l'innovation et de la transition numérique s'agissant d'utiliser les ressources naturelles de façon durable afin d'accélérer la mise en place de systèmes agroalimentaires climato-résilients et à faibles émissions**  
*Paragraphe 15 et paragraphe 16, alinéas a-e*
- **Renforcer la résilience grâce à la transformation des systèmes agroalimentaires**  
*Paragraphe 19, alinéas a-n*



- **L'action de la FAO face aux multiples crises touchant l'Europe et l'Asie centrale**  
*Paragraphe 22, alinéas a-l*
- **Répercussions de l'agression de l'Ukraine par la Fédération de Russie sur la sécurité alimentaire et l'agriculture, notamment sur les prix des produits alimentaires, au niveau mondial**  
*Paragraphe 26, alinéas a-p*
- **Financer l'élimination de la faim, aujourd'hui et demain (ODD 2)**  
*Paragraphe 28, alinéas a-k*
- **Comment lutter contre les pertes et le gaspillage de nourriture**  
*Paragraphe 30, alinéas b-d*
- **Perspectives mondiales et régionales en matière de sécurité alimentaire**  
*Paragraphe 33, alinéas b-d et g*
- **Résultats régionaux, priorités, quatre améliorations et objectifs de développement durable**  
*Paragraphe 35, alinéa j*
- **Réseau des bureaux de pays – État des lieux et voie à suivre: document de politique générale**  
*Paragraphe 41, alinéas b et e-k*
- **Rapport sur les débats de la session conjointe de la Commission européenne des forêts (42<sup>e</sup> session) et du Comité des forêts et de l'industrie forestière de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (81<sup>e</sup> session)**  
*Paragraphe 43, alinéas a-h*
- **Rapport sur les activités de la Commission européenne consultative pour les pêches et l'aquaculture dans les eaux intérieures**  
*Paragraphe 45, alinéas c et g*
- **Rapport sur les activités de la Commission des pêches et de l'aquaculture pour l'Asie centrale et le Caucase**  
*Paragraphe 48, alinéas b et d*
- **Gouvernance**  
*Paragraphe 49, alinéas a-h*

## I. Questions liminaires

### A. Organisation de la session de la Conférence régionale

1. La 34<sup>e</sup> session de la Conférence régionale de la FAO pour l'Europe, organisée par la République de Moldova, s'est tenue au siège de la FAO à Rome (Italie) du 14 au 17 mai 2024.
2. La session a réuni 214 participants, dont huit ministres, 10 vice-ministres et secrétaires d'État, ainsi que des représentants de 53 membres. Trois États membres, quatre organismes des Nations Unies et quatre organisations intergouvernementales y étaient représentés; étaient également présents huit représentants d'organisations de la société civile, ainsi que quatre entreprises du secteur privé et des représentants de deux instituts du secteur de la recherche et de l'enseignement supérieur.

### B. Élection du président et des vice-présidents et nomination des rapporteurs

3. M. Vladimir Bolea, Vice-Premier Ministre et Ministre de l'agriculture et de l'industrie alimentaire de la République de Moldova, a été élu à la présidence de la 34<sup>e</sup> session de la Conférence régionale pour l'Europe.
4. M<sup>me</sup> Anila Denaj, Ministre de l'agriculture et du développement rural de la République d'Albanie, a été élue Première Vice-Présidente.
5. M. Abat Fayzullaev, Ambassadeur et Représentant permanent de l'Ouzbékistan auprès de la FAO à Rome, a été élu Deuxième Vice-Président.
6. M. Michel Leveque, Représentant permanent suppléant, Représentation permanente de la France auprès des Nations Unies<sup>1</sup>, M<sup>me</sup> Katarzyna Kowalska, Spécialiste principale, Ministère de l'agriculture et du développement rural de la Pologne<sup>2</sup>, et M<sup>me</sup> Krisztina Bende, Représentante permanente, Mission permanente de la Suisse auprès des organismes des Nations Unies<sup>3</sup>, ont été nommés rapporteurs<sup>4,5</sup>.

### C. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier

7. La Conférence régionale a adopté l'ordre du jour (*annexe C*) et le calendrier.

### D. Déclaration du Directeur général

8. Le Directeur général, M. Qu Dongyu, a prononcé un discours lors la 34<sup>e</sup> session de la Conférence régionale de la FAO pour l'Europe, que l'on peut consulter dans le document portant la cote ERC/24/INF/4, sur la page web de la session<sup>6</sup>.

### E. Déclaration du Président indépendant du Conseil de la FAO

9. Le Président indépendant du Conseil de la FAO, M. Hans Hoogeveen, a prononcé un discours lors la 34<sup>e</sup> session de la Conférence régionale de la FAO pour l'Europe, que l'on peut consulter dans le document portant la cote ERC/24/INF/5, sur la page web de la session<sup>7</sup>.

---

<sup>1</sup> Élu au scrutin secret. Les résultats du vote à bulletin secret figurent à l'*annexe A*.

<sup>2</sup> Élu par consentement général.

<sup>3</sup> Élu par consentement général.

<sup>4</sup> La Conférence régionale a voté au scrutin secret contre l'élection de M<sup>me</sup> Ekaterina Vybornova, Représentante permanente suppléante, Mission permanente de la Fédération de Russie auprès de la FAO et des autres organismes des Nations Unies à Rome. Les résultats du vote à bulletin secret figurent à l'*annexe B*.

<sup>5</sup> La France et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ont formulé des réserves sur la procédure suivie pour l'élection des rapporteurs, qu'ils ont jugée contraire aux dispositions de l'article XII du Règlement général de l'Organisation. On trouvera dans les comptes rendus de séance de plus amples détails à ce sujet.

<sup>6</sup> La déclaration peut être consultée dans son intégralité à l'adresse suivante:

<https://openknowledge.fao.org/server/api/core/bitstreams/4049cb9c-9414-4a18-9595-4a7904abeda5/content>.

<sup>7</sup> La déclaration peut être consultée dans son intégralité à l'adresse suivante:

<https://openknowledge.fao.org/server/api/core/bitstreams/07bc12d8-ee50-4e6f-b21d-d0c2998c7a64/content>.

## **F. Déclaration du Président de la 33<sup>e</sup> session de la Conférence régionale pour l'Europe**

10. M. Marcel Beukeboom, Ambassadeur et Représentant permanent du Royaume des Pays-Bas auprès des organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome, a prononcé un discours en sa qualité de Deuxième Vice-Président de la 33<sup>e</sup> session de la Conférence régionale pour l'Europe, que l'on peut consulter dans le document portant la cote ERC/24/INF/6, sur la page web de la session<sup>8</sup>.

## **G. Déclaration de la Présidente du Comité de la sécurité alimentaire mondiale**

11. La Présidente du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, M<sup>me</sup> Nosipho Nausca-Jean Jezile, a prononcé un discours lors la 34<sup>e</sup> session de la Conférence régionale de la FAO pour l'Europe, que l'on peut consulter dans le document portant la cote ERC/24/INF/7, sur la page web de la session<sup>9</sup>.

## **H. Déclaration de la porte-parole de la Consultation des organisations de la société civile**

12. La porte-parole de la Consultation des organisations de la société civile, M<sup>me</sup> Ana Benoliel Coutinho, a prononcé un discours lors la 34<sup>e</sup> session de la Conférence régionale de la FAO pour l'Europe, que l'on peut consulter dans le document portant la cote ERC/24/INF/8, sur la page web de la session<sup>10</sup>.

## **I. Allocution du porte-parole de la Consultation du secteur privé**

13. Le porte-parole de la Consultation du secteur privé, M. Alexander Anton, a prononcé un discours lors la 34<sup>e</sup> session de la Conférence régionale de la FAO pour l'Europe, que l'on peut consulter dans le document portant la cote ERC/24/INF/9, sur la page web de la session<sup>11</sup>.

## **II. Questions relatives aux politiques et aux réglementations régionales et mondiales**

### **A. Le rôle de l'innovation et de la transition numérique s'agissant d'utiliser les ressources naturelles de façon durable afin d'accélérer la mise en place de systèmes agroalimentaires climato-résilients et à faibles émissions**

14. La Conférence régionale a examiné le document portant la cote ERC/24/2, intitulé *Le rôle de l'innovation et de la transition numérique s'agissant d'utiliser les ressources naturelles de façon durable afin d'accélérer la mise en place de systèmes agroalimentaires climato-résilients et à faibles émissions*.<sup>12</sup>

15. La Conférence régionale a estimé que la technologie et toutes les autres approches novatrices devaient être utilisées dans une volonté clairement affirmée de contribuer à la transformation des systèmes agroalimentaires et qu'elles constituaient un moyen de parvenir à un développement durable et de libérer le monde de la faim.

---

<sup>8</sup> La déclaration peut être consultée dans son intégralité à l'adresse suivante:

<https://openknowledge.fao.org/server/api/core/bitstreams/d1725b86-eb6d-4115-abaf-990074035172/content>.

<sup>9</sup> La déclaration peut être consultée dans son intégralité à l'adresse suivante:

<https://openknowledge.fao.org/server/api/core/bitstreams/0b0d1bc4-e849-4c27-a95b-ea1dfb95c38e/content>.

<sup>10</sup> La déclaration peut être consultée dans son intégralité à l'adresse suivante:

<https://openknowledge.fao.org/server/api/core/bitstreams/58c25501-f8ce-4a24-8ffc-a599699b4be1/content>.

<sup>11</sup> La déclaration peut être consultée dans son intégralité à l'adresse suivante:

<https://openknowledge.fao.org/server/api/core/bitstreams/af3743ef-baf0-425e-bf28-8173b6284d11/content>.

<sup>12</sup> Le document est disponible à l'adresse suivante: <https://openknowledge.fao.org/items/88a5f70e-1393-46e6-aa02-bdc92c8cc956>.

16. La Conférence régionale a appelé les membres à:
- a) promouvoir des cadres de décision harmonisés et adaptatifs afin de créer un environnement équitable, reposant sur le principe de responsabilité et propice à l'innovation et à la transition numérique dans les domaines de la gestion des ressources naturelles, de la biodiversité et de l'action climatique, tout en garantissant une utilisation sûre et productive des technologies émergentes;
  - b) favoriser les investissements dans les infrastructures numériques publiques, développer les capacités institutionnelles et humaines et mettre en place des structures d'incitation et des mécanismes de soutien pour faciliter l'adoption généralisée de pratiques et de technologies numériques innovantes afin de réduire les émissions et d'utiliser les ressources naturelles de manière durable, en particulier au bénéfice des petits exploitants et des groupes vulnérables;
  - c) accroître les transferts de connaissances entre eux et garantir une étroite collaboration dans l'utilisation des technologies numériques et de l'innovation, notamment avec les agriculteurs et les communautés locales, le secteur privé, les organisations de la société civile ainsi que les chercheurs et les universitaires, en prêtant attention aux questions de gouvernance et de propriété des données;
  - d) favoriser le développement des capacités des systèmes d'innovation agricole, y compris l'agroécologie, pour promouvoir la cocréation et pour combler les écarts entre les progrès scientifiques, les technologies innovantes et leur adoption en vue d'une utilisation durable des ressources naturelles;
  - e) encourager la recherche-développement dans les technologies intelligentes face au climat et tirer parti des partenariats public-privé pour traduire les avancées en solutions pratiques.
17. La Conférence régionale a appelé la FAO à:
- a) faciliter une initiative intersectorielle pour une meilleure gouvernance de l'eau, des terres et des forêts, tout en favorisant l'échange de connaissances, la collaboration et l'élaboration de politiques harmonisées pour un environnement propice à l'innovation et en mettant l'accent sur des technologies durables et inclusives qui ne laissent personne de côté, en particulier les femmes et les filles en milieu rural, les jeunes, les petits exploitants et les groupes vulnérables;
  - b) accélérer la mise en œuvre d'initiatives phares, telles que l'initiative 1 000 villages numériques, pour combler le fossé numérique en milieu rural, et investir dans la démocratisation des technologies, comme les biens publics numériques, tout en améliorant l'accessibilité, la responsabilisation ainsi que la protection et le contrôle indépendant des données et en favorisant l'égalité des chances en ce qui concerne le numérique;
  - c) élargir le soutien apporté face au changement climatique pour favoriser la résilience, l'adaptation et la réduction des émissions, conformément à la Stratégie de la FAO relative au changement climatique 2022-2031 et au Plan d'action 2022-2025 qui lui est associé, à la Stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation, à la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture et au plan d'action attendu pour la période 2024-2027;
  - d) fournir des informations régulières sur la manière dont les différentes entités de l'Organisation collaborent (dans une perspective intersectorielle axée sur les systèmes alimentaires) sur les questions relatives au climat, à la nature et à la biodiversité, à la santé des sols, à l'élevage, à l'utilisation des terres et à la production durable;
  - e) harmoniser les efforts qu'elle déploie dans les domaines de l'innovation et de la transition numérique avec les initiatives qui sont déjà en place, telles que le Cadre mondial contre la pénurie d'eau dans l'agriculture et le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal;
  - f) collaborer avec des partenaires du monde universitaire et du milieu scientifique dans la recherche et le développement de technologies intelligentes face au climat, de nouvelles approches agroécologiques et d'autres solutions novatrices, et dans la promotion de leur adoption;

- g) agir de concert avec d'autres organisations, notamment les autres organismes ayant leur siège à Rome, le Système CGIAR et l'Organisation de coopération et de développement économiques, pour promouvoir les normes les plus strictes et les pratiques optimales en matière de gouvernance des données, tout en garantissant le droit à la vie privée, la protection des données personnelles et des droits de propriété intellectuelle et le contrôle indépendant des politiques relatives aux données, en s'appuyant également sur les recommandations de politique générale du Comité de la sécurité alimentaire mondiale sur le renforcement de la collecte et de l'utilisation des données relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition;
- h) fournir des informations actualisées sur la façon dont son travail dans les domaines de l'innovation et du développement du numérique contribue aux objectifs de la Déclaration des Émirats arabes unis sur l'agriculture durable, les systèmes alimentaires résilients et l'action climatique, adoptée lors de la 28<sup>e</sup> session de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP28), ainsi qu'aux plans intersectoriels de l'Organisation visant à unifier ses efforts dans le contexte des conférences des parties des trois Conventions de Rio;
- i) faciliter l'accès aux données, aux connaissances et aux services numériques pour renforcer les capacités d'adaptation et soutenir les innovations porteuses de transformation propres à favoriser l'avènement de systèmes alimentaires respectueux de la nature, climato-résilients et à faibles émissions;
- j) entretenir une culture de l'innovation à différents niveaux (technologique, institutionnel, social, politique et financier) et stimuler la transition numérique grâce à une approche inclusive, fondée sur les droits humains et tenant compte de la dimension de genre.

## **B. Renforcer la résilience grâce à la transformation des systèmes agroalimentaires<sup>13</sup>**

18. La Conférence régionale a examiné le document intitulé *Renforcer la résilience grâce à la transformation des systèmes agroalimentaires* (ERC/24/3).<sup>14</sup>

19. La Conférence régionale a recommandé aux membres:

- a) d'élaborer des cadres politiques nationaux en matière de résilience qui contribueront à la mise en place de systèmes agroalimentaires durables conformément aux principes directeurs du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en concordance avec le Cadre stratégique 2022-31 de la FAO et compte tenu du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030);
- b) d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques en faveur de la diversification dans le secteur agroalimentaire (notamment par le recours à des espèces végétales, à des races animales et à des techniques agronomiques diverses et résilientes) et de mieux sensibiliser les exploitants familiaux locaux pour les amener à adopter ces méthodes grâce à des services de vulgarisation et de conseil, à des mesures incitatives appropriées et à la prise en compte des synergies et des arbitrages possibles avec d'autres politiques;
- c) de réaliser des évaluations des risques qui tiennent compte des principaux aléas et recensent les groupes de population les plus vulnérables; et de s'attaquer aux causes profondes des risques, notamment en appliquant l'approche «Une seule santé», au moyen de politiques de résilience pertinentes;
- d) de renforcer l'accès à l'information sur les services de conseils climato-intelligents et les systèmes d'alerte précoce, notamment les alertes et les indications sur les conditions agroclimatiques adaptées aux besoins des petites exploitations agricoles, en prévoyant les risques climatiques potentiels et en soutenant la prise de décisions en matière de gestion des risques;

<sup>13</sup> Point examiné dans le cadre de la procédure de correspondance écrite.

<sup>14</sup> Le document est disponible à l'adresse suivante: <https://openknowledge.fao.org/items/e8a5ac2f-7076-44afb5d9-18991628cf70>.

- e) d'adopter des méthodologies nationales unifiées pour l'évaluation des pertes et des dommages causés par les catastrophes dans le secteur agricole, et d'améliorer la collecte, l'analyse et la communication des données, ainsi que les outils permettant de produire des informations harmonisées concernant les incidences des catastrophes sur l'agriculture, afin d'appuyer les décisions de politique générale fondées sur des données factuelles;
  - f) de diffuser les données et les connaissances auprès des petits exploitants en proposant des services de vulgarisation ou de conseil et de fournir une formation et une assistance technique sur les organismes nuisibles et les maladies transfrontières, la sécurité sanitaire des aliments et la protection des végétaux;
  - g) d'encourager l'entrepreneuriat local comme moyen de diversification et de renforcement de la résilience et en soutenant le développement de chaînes de valeur locales courtes;
  - h) de favoriser les investissements dans les infrastructures et les technologies de prévention des risques afin de réduire au minimum les incidences des catastrophes sur les systèmes agroalimentaires, notamment en modernisant les installations locales de réfrigération, les centres de distribution et les réseaux de transport locaux;
  - i) de mettre au point et de promouvoir des solutions numériques visant à améliorer les processus en matière d'information et de communication, en particulier en ce qui concerne la connectivité des petits exploitants, en renforçant l'accès aux services, aux marchés et aux connaissances dans le domaine agroalimentaire;
  - j) d'accroître les possibilités pour les femmes rurales et les autres groupes vulnérables d'acquérir une autonomie économique, aussi bien dans le cadre de l'agriculture qu'en dehors, en favorisant l'accès à des emplois décents, en encourageant l'entrepreneuriat féminin local, en intégrant les femmes dans des chaînes de valeur inclusives, en s'attaquant aux disparités de revenus et en allégeant la charge du travail non rémunéré des femmes;
  - k) de soutenir la mise en place de coopératives et d'associations locales d'agriculteurs volontaires, de manière à offrir des possibilités de mise en réseau et à renforcer la résilience, en mettant en œuvre des mécanismes de partage des risques, des systèmes de protection sociale adaptés aux chocs, des assurances contre les risques et en garantissant des fonds d'aide d'urgence au niveau local;
  - l) d'adopter des programmes complets de financement des risques et d'assurance agricole à l'intention des petits exploitants, qui fassent intervenir des partenariats privés et publics novateurs et permettent de renforcer la collaboration entre les parties prenantes, notamment au niveau local;
  - m) d'élaborer des plans de préparation aux situations d'urgence et de gestion des crises qui soient spécifiquement adaptés aux sous-secteurs des systèmes agroalimentaires, auxquels participent toutes les parties prenantes concernées, et d'exploiter les systèmes d'alerte précoce afin d'atténuer les incidences des catastrophes;
  - n) d'étudier les possibilités de coopération régionale aux fins du renforcement de la résilience des systèmes agroalimentaires dans le cadre d'une approche multipartite.
20. La Conférence régionale a appelé la FAO à:
- a) aider les membres, au moyen de programmes prioritaires régionaux, à élaborer (par exemple au moyen de méthodes d'évaluation des systèmes alimentaires), à perfectionner et à mettre en œuvre des politiques et des outils qui permettent de mettre en place des systèmes agroalimentaires résilients, en particulier par l'adoption des méthodes agroécologiques et d'autres approches novatrices (à cet égard, les stratégies de renforcement de la résilience doivent donner la priorité aux besoins des plus vulnérables);
  - b) continuer d'appliquer l'approche axée sur le nexus action humanitaire-développement-paix, qui conjugue les besoins de secours immédiat et les objectifs de développement à long terme, et continuer de mettre en place des partenariats dans cette optique;

- c) collaborer avec les mécanismes et organes de coordination régionaux et nationaux pour analyser, aux niveaux régional et national, les incidences des difficultés multidimensionnelles liées à la lutte contre la malnutrition et l'insécurité alimentaire, en particulier sur les femmes, les jeunes et les personnes en situation de vulnérabilité, et revitaliser les systèmes agroalimentaires, en particulier dans les zones rurales;
- d) aider les membres à renforcer les capacités et les connaissances nécessaires en matière de résilience, notamment au moyen d'outils statistiques et analytiques et à mettre en commun les meilleures pratiques issues de la région et d'ailleurs;
- e) appuyer les efforts visant à créer des possibilités de coopération régionale aux fins du renforcement de la résilience des systèmes agroalimentaires, au moyen d'une approche multipartite.

### **C. L'action de la FAO face aux multiples crises touchant l'Europe et l'Asie centrale**

21. La Conférence régionale a examiné le document portant la cote ERC/24/4 Rev.1, intitulé *L'action de la FAO face aux multiples crises touchant l'Europe et l'Asie centrale*, qui fournit des informations sur les conséquences de la pandémie de covid-19, de la guerre en Ukraine et du changement climatique.<sup>15</sup>

22. La Conférence régionale a appelé les membres à:

- a) susciter une action collective visant à accroître la résilience des échanges et des marchés agroalimentaires;
- b) mettre en place des interventions à caractère humanitaire et des mesures de protection sociale en faveur des groupes vulnérables;
- c) faire en sorte que l'alimentation saine soit abordable, tout en tenant compte des enjeux de durabilité, grâce à une transformation rapide et efficace des systèmes agroalimentaires;
- d) ne pas imposer de restrictions ponctuelles à l'exportation et diversifier les sources d'importation de denrées alimentaires;
- e) investir dans les infrastructures commerciales et la logistique pour améliorer l'efficacité des activités d'inspection et favoriser la transparence des opérations commerciales;
- f) accroître les investissements agricoles responsables pour renforcer la productivité et la résilience des systèmes agroalimentaires;
- g) investir dans les technologies numériques et promouvoir leur utilisation dans le secteur agricole pour atténuer, entre autres choses, les effets néfastes des guerres et des conflits sur le secteur agricole et la sécurité alimentaire;
- h) établir des services vétérinaires et des systèmes de surveillance des maladies animales et renforcer ceux qui existent déjà pour combattre efficacement les menaces qui pèsent sur la santé animale dans la région;
- i) renforcer l'approche «Une seule santé» et les partenariats internationaux pour relever les défis interdépendants, notamment pour lutter contre la résistance aux antimicrobiens;
- j) renforcer les systèmes d'information, d'évaluation et d'analyse en matière de sécurité alimentaire et de nutrition pour permettre la conduite d'interventions en temps utile et la prise de décisions éclairées, en particulier lorsque les marchés traversent des périodes de turbulence;
- k) élaborer de nouvelles stratégies nationales en matière de sécurité alimentaire ou améliorer celles qui sont déjà en place pour faire face aux chocs à court terme et permettre un relèvement propre à favoriser la résilience;

---

<sup>15</sup> Le document est disponible à l'adresse suivante:

<https://openknowledge.fao.org/server/api/core/bitstreams/e5980ecd-361a-4cb0-9dfb-f442ca440e02/content>.

- l) promouvoir la coopération régionale en matière de science et d'innovation pour permettre la mise en commun des connaissances et du savoir-faire et la mise au point de solutions novatrices aux problèmes collectifs.
23. La Conférence régionale a souligné:
- a) le rôle que joue la FAO à l'interface entre action humanitaire, développement et paix pour remédier au problème de l'insécurité alimentaire, en accordant une attention particulière aux populations vulnérables et à la réduction des inégalités;
  - b) l'importance que revêtent les évaluations et études réalisées par la FAO pour faire mieux comprendre les incidences des multiples crises dans la région, y compris les informations pertinentes qu'elle communique sur les marchés et le commerce.
24. La Conférence régionale a appelé la FAO à:
- a) continuer à apporter son concours à la réalisation des objectifs mondiaux relatifs à la durabilité et au climat dans le cadre de son mandat et dans l'optique de ses objectifs stratégiques en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, continuer à développer ses capacités de modélisation et d'analyse pour pouvoir fournir des informations et des scénarios sur les conséquences des crises dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture, et aider les pays à appliquer les recommandations formulées à l'intention des membres dans le document mentionné ci-dessus;
  - b) s'attacher à œuvrer en collaboration avec d'autres initiatives en cours, notamment celles liées à la gouvernance de l'eau et des terres, à la Déclaration des Émirats arabes unis sur l'agriculture durable, les systèmes alimentaires résilients et l'action climatique adoptée lors de la COP28 et au Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, pour contrer les effets du changement climatique sur les systèmes agroalimentaires;
  - c) continuer à répondre aux crises par des mesures immédiates et des interventions à moyen et long terme visant à renforcer la résilience des petits exploitants, en appliquant une approche fondée sur les interactions pour permettre une reprise économique durable dans la région, dans le cadre d'une démarche systémique, axée notamment sur l'agroécologie;
  - d) coopérer avec les organisations qui interviennent activement dans la gestion des situations d'urgence, en particulier les autres organismes ayant leur siège à Rome;
  - e) planifier et mettre en œuvre des interventions prioritaires, en tenant compte des questions d'égalité des genres et des problématiques liées aux jeunes;
  - f) poursuivre l'appui qu'elle apporte aux interventions destinées à renforcer la résilience face au changement climatique, à la désertification et à l'appauvrissement de la biodiversité en vue de transformer les systèmes alimentaires.



#### **D. Répercussions de l'agression de l'Ukraine par la Fédération de Russie sur la sécurité alimentaire et l'agriculture, notamment sur les prix des produits alimentaires, au niveau mondial**

25. La Conférence régionale a décidé, par voie de scrutin<sup>16,17,18</sup>, d'adopter la proposition contenue dans le document portant la cote ERC/24/16 Add.1. En conséquence, elle a adopté à sa 34<sup>e</sup> session la décision ci-après:
26. La Conférence régionale:
- a) **a rappelé et réaffirmé** la décision qu'elle avait adoptée à sa 33<sup>e</sup> session;
  - b) **a rappelé** les décisions adoptées par le Conseil de la FAO à ses 169<sup>e</sup>, 170<sup>e</sup>, 171<sup>e</sup> et 172<sup>e</sup> sessions, ainsi que le rapport de la 43<sup>e</sup> session de la Conférence de la FAO, et a insisté sur la nécessité de continuer à les mettre pleinement en œuvre;
  - c) **a réaffirmé** son attachement à la souveraineté, à l'indépendance, à l'unité et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, y compris ses eaux territoriales;
  - d) **a exprimé** sa solidarité et son soutien à l'Ukraine et à sa population ainsi que sa reconnaissance aux pays voisins et aux communautés d'accueil pour leur appui généreux et le travail bénévole qu'ils accomplissent pour venir en aide à celles et ceux qui en ont besoin;
  - e) **a exprimé** sa vive préoccupation face aux conséquences dévastatrices de la guerre d'agression illégale, non provoquée et injustifiée de la Fédération de Russie contre l'Ukraine sur la sécurité alimentaire mondiale, l'Ukraine et la région de la mer Noire étant parmi les principaux fournisseurs de céréales et de produits agricoles dans le monde;
  - f) **a souligné** qu'il fallait cesser d'utiliser la sécurité alimentaire comme arme de guerre et que les agissements de la Fédération de Russie qui entravaient la production et l'approvisionnement alimentaires créaient des risques inacceptables à l'échelle mondiale et faisaient payer le plus lourd tribut aux pays vulnérables;
  - g) **a déploré** qu'il ait été mis fin unilatéralement à l'Initiative relative à la sécurité du transport des céréales et des denrées alimentaires depuis les ports ukrainiens, ou Initiative céréalière de la mer Noire, par la Fédération de Russie le 18 juillet 2023, rappelant les avantages que l'Initiative avait apportés pour la sécurité alimentaire mondiale;
  - h) **a condamné fermement** l'agression de l'Ukraine par la Fédération de Russie, les attaques systématiques menées par cette dernière contre les infrastructures portuaires et les installations de stockage de céréales et d'oléagineux en Ukraine et a appelé la Fédération de Russie à cesser immédiatement les hostilités afin de permettre la reprise totale de la production agricole et de son exportation sans entrave depuis l'Ukraine;
  - i) **s'est déclarée** préoccupée par le fait que l'invasion militaire massive de l'Ukraine par la Fédération de Russie – qui a causé des milliers de morts et ruiné des millions de vies au sein de la population ukrainienne en plus d'endommager lourdement les infrastructures civiles et de causer d'immenses dommages transfrontières à l'environnement – ait des incidences

<sup>16</sup> La Conférence régionale a rejeté les propositions de modifications figurant dans le document portant la cote ERC/24/18. Cette décision a été prise à la majorité des suffrages exprimés lors d'un vote par appel nominal, dont les résultats sont les suivants: Suffrages exprimés: 37; majorité requise: 19; voix pour: 1; voix contre: 36; abstentions: 4. *Annexe E*: Résultats du vote par appel nominal.

<sup>17</sup> La Conférence régionale a rejeté, à la majorité des suffrages exprimés lors d'un vote par appel nominal, une proposition visant à procéder à un vote au scrutin secret concernant la proposition présentée dans le document portant la cote ERC/24/16 Add.1. Les résultats du vote par appel nominal sont les suivants: Suffrages exprimés: 37; majorité requise: 19; voix pour: 1; voix contre: 36; abstentions: 4. *Annexe F*: Résultats du vote par appel nominal.

<sup>18</sup> La Conférence régionale a adopté la proposition figurant dans le document portant la cote ERC/24/16 Add.1. Cette décision a été prise à la majorité des suffrages exprimés lors d'un vote par appel nominal, dont les résultats sont les suivants: Suffrages exprimés: 37; majorité requise: 19; voix pour: 36; voix contre: 1; abstentions: 4. *Annexe G*: Résultats du vote par appel nominal.

négligentes sur les tendances observées dans la région et dans le monde, ce qui constitue un obstacle majeur au progrès;

- j) **a rappelé** que le Conseil de la FAO avait estimé que les agissements de la Fédération de Russie et du Bélarus mentionnés ci-dessus étaient incompatibles avec les objectifs et buts de l'Organisation et constituaient donc une violation des obligations qui incombent aux États membres en vertu de l'Acte constitutif de la FAO, et **a jugé** que la Fédération de Russie et le Bélarus ne pouvaient pas être considérés comme des États membres contribuant à la réalisation des objectifs de la FAO au sens de l'alinéa b du paragraphe 3 de l'article XXII du Règlement général de l'Organisation et qu'en conséquence, ils ne devraient pas être élus pour siéger au Conseil de la FAO en qualité d'État membre du Groupe régional européen tant qu'ils continuent d'agir au mépris des objectifs et buts énoncés dans l'Acte constitutif de la FAO;
- k) **s'est félicitée** des efforts déployés par l'Ukraine, en collaboration avec ses partenaires, pour acheminer ses produits agricoles dans 40 pays via le corridor maritime qu'elle a mis en place, ainsi que de l'initiative humanitaire «Céréales d'Ukraine» menée en partenariat avec le Programme alimentaire mondial, dans le cadre de laquelle plus de 200 000 tonnes de produits agricoles ukrainiens ont déjà été livrées en Éthiopie, au Kenya, au Nigéria, en Somalie, au Soudan et au Yémen;
- l) **a fait part de sa gratitude et de son soutien** à la FAO pour l'aide qu'elle apporte à l'Ukraine et à son gouvernement, laquelle vise à rétablir la sécurité alimentaire et l'autosuffisance des populations se trouvant en première ligne, à relancer les chaînes de production et de valeur agricoles de première importance, notamment grâce au déminage des terres agricoles, et à améliorer la coordination et le soutien technique aux fins du bon fonctionnement des services essentiels du système alimentaire;
- m) **a salué** l'action de la FAO visant à atténuer et à surveiller les incidences de la guerre d'agression menée par la Fédération de Russie sur la sécurité alimentaire dans le monde et en Ukraine et **a demandé** à la FAO de continuer à évaluer les dégâts causés à l'agriculture et au secteur alimentaire en Ukraine, à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, et les coûts de reconstruction et de redressement du secteur agricole ukrainien compte tenu des pertes et dommages provoqués par la guerre d'agression engagée par la Fédération de Russie; **a pris acte** à cet égard de l'établissement le 12 mai 2023, par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, de l'Accord partiel élargi sur le Registre des dommages causés par l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine, et **a appelé** la FAO à coopérer avec les instances responsables du Registre afin de faciliter leur travail et d'atteindre les objectifs définis dans la résolution ES-11/5 adoptée le 14 novembre 2022 par l'Assemblée générale des Nations Unies;
- n) **a demandé** à la FAO de rendre régulièrement compte aux membres, notamment par l'intermédiaire de ses organes directeurs, des mesures prises au regard de ce qui précède;
- o) **a décidé** de rester saisie de cette question et de l'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine session ordinaire de la Conférence régionale pour l'Europe;
- p) **a décidé**, conformément au paragraphe 5 de l'article VI de son Règlement intérieur, que la présente décision serait communiquée à tous les membres et portée à l'attention du public dans son intégralité sous la forme d'un communiqué de presse publié immédiatement après la session dans toutes les langues de la FAO.

## E. Financer l'élimination de la faim, aujourd'hui et demain (ODD 2)

27. La Conférence régionale a examiné le document intitulé *Financer l'élimination de la faim, aujourd'hui et demain (ODD 2)* (ERC/24/5 Rev. 1) et a accueilli favorablement l'accent mis sur l'approche systémique appliquée aux enjeux de financement.<sup>19</sup>

<sup>19</sup> Le document est disponible à l'adresse suivante:

<https://openknowledge.fao.org/server/api/core/bitstreams/7a08f8e2-76ad-4402-895f-eba88d8b4e96/content>.

28. La Conférence régionale a recommandé aux membres:
- a) de formuler un exposé crédible des coûts nationaux et de la combinaison de financements et d'investissements nécessaire pour atteindre le deuxième objectif de développement durable (ODD), en déterminant les synergies et les arbitrages qui peuvent exister avec d'autres cibles pertinentes des ODD;
  - b) de mobiliser des financements auprès de toutes les sources publiques et privées disponibles, en établissant des stratégies de financement intégrées qui permettent d'évaluer systématiquement le statu quo et les tendances du paysage du financement, tout en identifiant, en hiérarchisant stratégiquement, en planifiant et en coordonnant les financements et les investissements publics et privés destinés à la réalisation de l'ODD 2, en accord avec les plans nationaux de développement durable;
  - c) de faire plus avec moins et plus vite, en mettant en place des systèmes efficaces et transparents qui fassent cadrer les flux de financement existants et nouveaux avec les cibles de l'ODD 2;
  - d) de prendre des mesures ciblées pour inciter le secteur privé à financer la réalisation des ODD, en mettant en place un environnement favorable et en renforçant les infrastructures financière et de données, en réduisant les coûts et les risques associés au financement et à l'investissement et en améliorant la «bancabilité» des acteurs agricoles, en particulier des petits exploitants, des groupes vulnérables (tels que les femmes et les jeunes) et des micro-, petites et moyennes entreprises agricoles;
  - e) d'élaborer un cadre de suivi, d'évaluation et de responsabilisation solide pour le financement des ODD, en l'accompagnant d'une taxonomie, de normes et d'orientations destinées à l'ensemble des parties prenantes dans un souci de transparence, de suivi des progrès et d'optimisation des impacts;
  - f) d'établir des centres de connaissances publics pour diffuser les leçons tirées de l'expérience et d'encourager les parties prenantes à collaborer aux niveaux national et régional en vue du financement des cibles de l'ODD 2;
  - g) d'élaborer des cadres de financement nationaux intégrés en droite ligne du Programme d'action d'Addis-Abeba émanant de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, qui appelle à mettre en œuvre les ODD sur la base de stratégies de développement durable prises en main par les pays et liées à des cadres de financement nationaux intégrés;
  - h) de déterminer la mesure dans laquelle les outils budgétaires sont utilisés de manière stratégique pour atteindre l'ODD 2, en visant à mieux intégrer les systèmes de planification et de financement publics, à intégrer les ODD dans les cadres de gestion des finances publiques, à supprimer progressivement et à réaffecter les subventions publiques préjudiciables à l'ODD 2 de sorte que les ressources puissent être réorientées vers des pratiques agroalimentaires durables, à renforcer la mobilisation des ressources nationales grâce à des réformes et au renforcement des capacités en matière de formulation et de gestion de politiques fiscales fondées sur des éléments factuels, et à se servir de la politique fiscale pour encourager l'alignement sur l'ODD 2;
  - i) d'attirer des flux d'aide publique au développement et d'améliorer leur ciblage, de façon à pouvoir réaliser des investissements agroalimentaires stratégiques qui soient alignés sur l'ODD 2, exercent un effet catalyseur et complètent les financements et investissements privés (notamment en donnant la priorité à des investissements offrant un bon rapport coût-efficacité et produisant un impact élevé dans les domaines de la sécurité alimentaire, de la nutrition et du développement des chaînes de valeur tenant compte des enjeux nutritionnels), tout en mettant l'accent sur les besoins spécifiques des femmes, des jeunes et d'autres groupes vulnérables;
  - j) d'adopter une approche proactive pour exercer un effet d'attraction sur le secteur privé. Il faudra en l'occurrence adopter des solutions de financement innovantes telles que les fonds de garantie, les investissements à impact, le financement de chaînes de valeur agricoles, les partenariats public-privé, les dispositifs de financement axés sur le climat et l'environnement,

le financement participatif, les obligations à impact social, le financement mixte, les fonds d'innovation agrotechnologique, et les capitaux philanthropiques et les conversions de créances;

- k) d'établir des taxonomies, des normes et des cadres de suivi du financement de la réalisation des ODD, de promouvoir les Principes du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires et de lutter contre «l'ODD-washing<sup>20</sup>».

#### **F. Comment lutter contre les pertes et le gaspillage de nourriture<sup>21</sup>**

29. La Conférence régionale a examiné le document intitulé *Comment lutter contre les pertes et le gaspillage de nourriture* (ERC/24/6 Rev 1)<sup>22</sup>.

30. La Conférence régionale:

- a) a reconnu l'importance que revêt la réduction des pertes et du gaspillage alimentaires pour la transformation des systèmes agroalimentaires en vue de la réalisation des ODD dans la région;
- b) a recommandé que les membres intègrent la réduction des pertes et du gaspillage alimentaires dans leurs programmes, politiques et stratégies nationaux et régionaux qui traitent des systèmes agroalimentaires, notamment dans ceux qui sont associés au changement climatique et à la biodiversité;
- c) a recommandé l'élaboration d'interventions mûrement réfléchies afin de lutter contre les pertes et le gaspillage alimentaires, notamment en recueillant davantage de données sur les quantités de nourritures perdues et gaspillées, sur les étapes de la chaîne d'approvisionnement alimentaire auxquelles ces phénomènes se produisent et sur les causes;
- d) a recommandé que les membres investissent dans la création d'un environnement porteur, qui incite les acteurs du secteur privé à agir et qui facilite les collaborations avec tous les autres acteurs afin de favoriser la réduction des pertes et du gaspillage alimentaires aux niveaux national et infranational, et qu'ils s'emploient à faire connaître et à diffuser les pratiques optimales.

31. La Conférence régionale a appelé la FAO à:

- a) prêter aux pays qui le demandent un appui stratégique et technique dans le cadre de leurs efforts de réduction des pertes et gaspillages de nourriture, en s'appuyant sur les compétences techniques et l'avantage comparatif de la FAO, ce qui contribuera à son action en faveur de la réalisation des *quatre améliorations*;
- b) promouvoir l'adoption de solutions intégrées de réduction des pertes et gaspillages de nourriture qui soient adaptées aux contextes nationaux – notamment la mise en place de politiques et de cadres réglementaires, le renforcement des infrastructures, l'éducation, la mobilisation des populations et les stratégies relatives à l'économie circulaire – ainsi que d'autres solutions novatrices qui permettent d'associer les mesures de lutte contre les pertes et gaspillages à divers autres domaines d'action, tels que l'amélioration de la nutrition et la réduction des incidences du secteur agroalimentaire sur le climat et l'environnement;
- c) soutenir la coopération et la coordination entre tous les acteurs de la chaîne de valeur alimentaire afin de remédier aux défaillances qui mènent aux pertes et au gaspillage, de faciliter la circulation des informations et de faire mieux connaître et de diffuser les bonnes pratiques;

<sup>20</sup> Le terme «ODD-washing» renvoie à la pratique de certains acteurs qui affirment œuvrer et contribuer à la réalisation des ODD, mais qui n'apportent pas de preuves concrètes pour étayer ces affirmations.

<sup>21</sup> Point examiné dans le cadre de la procédure de correspondance écrite.

<sup>22</sup> Le document est disponible à l'adresse suivante:

<https://openknowledge.fao.org/server/api/core/bitstreams/a1223720-976c-4fec-a76d-fdfc97eb5e00/content>.

- d) prêter son concours aux stratégies de mobilisation de ressources à l'appui d'investissements durables dans des innovations technologiques, sociales et institutionnelles et aux stratégies de renforcement des partenariats afin de favoriser l'élaboration d'initiatives régionales, nationales et infranationales de réduction des pertes et du gaspillage alimentaires (par exemple le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables).

### G. Perspectives mondiales et régionales en matière de sécurité alimentaire<sup>23</sup>

32. La Conférence régionale a examiné le document intitulé *Perspectives mondiales et régionales en matière de sécurité alimentaire* (ERC/24/7)<sup>24</sup>.
33. La Conférence régionale:
- a) a pris note des informations communiquées, notamment en ce qui concerne les niveaux actuels d'insécurité alimentaire modérée dans la région;
  - b) a souligné qu'il importait d'adopter une approche des systèmes alimentaires soucieuse de la durabilité dans les actions entreprises pour lutter contre l'insécurité alimentaire dans la région et à l'échelle mondiale, compte tenu de l'interdépendance des incidences économiques, sociales et environnementales;
  - c) a reconnu qu'il est urgent de travailler ensemble pour s'attaquer aux principaux facteurs de la sous-alimentation et de l'insécurité alimentaire dans le monde, à savoir les conflits et les tensions géopolitiques, les phénomènes climatiques extrêmes de plus en plus fréquents, les ralentissements et récessions économiques, ainsi que les inégalités persistantes;
  - d) a souligné qu'il est urgent de réévaluer nos pratiques agricoles et nos choix de cultures actuels, dans un contexte d'intensification des incidences du changement climatique;
  - e) a salué le travail statistique mené par la FAO en tant que principal organisme produisant des données sur l'alimentation et l'agriculture, qui sont utiles pour le suivi de la sécurité alimentaire;
  - f) a salué l'action menée par la FAO et le rôle qu'elle joue s'agissant d'accroître la transparence des marchés et de faciliter la prise de décisions éclairées en fournissant des données et des informations objectives et récentes ainsi que des évaluations et des perspectives relatives aux marchés;
  - g) a souligné l'importance des projections à moyen terme pour les gouvernements et institutions des pays à l'appui des décisions et de la planification stratégiques, et a prié instamment les gouvernements de fournir à l'Organisation des données et des statistiques actualisées et complètes pour lui permettre de réaliser en temps opportun des évaluations et des analyses propres à éclairer les décisions de politique générale.

<sup>23</sup> Point examiné dans le cadre de la procédure de correspondance écrite.

<sup>24</sup> Le document est disponible à l'adresse suivante:

<https://openknowledge.fao.org/server/api/core/bitstreams/9f35af1a-5ec9-4049-b774-4aab901199de/content>.

### III. Questions relatives au Programme et au budget

#### A. Résultats régionaux, priorités, *quatre améliorations* et objectifs de développement durable

34. La Conférence régionale a examiné le document ERC/24/8 Rev.1, *Résultats de la FAO dans la région – 2022-2023*<sup>25</sup> et le document ERC/24/9 Rev.1, *Priorités dans la région Europe et Asie centrale au regard du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO*<sup>26</sup>.
35. La Conférence régionale:
- a) a reconnu le rôle essentiel du Cadre stratégique 2022-31 de la FAO pour ce qui est d’orienter les travaux de l’Organisation et de contribuer à la réalisation des ODD dans la région;
  - b) a pris note des bouleversements multiples (notamment la pandémie de covid-19 et la guerre<sup>27</sup> en Ukraine) qui ont menacé la stabilité socioéconomique de la région, tout en soulignant qu’il était urgent de rendre les systèmes agroalimentaires résilients et durables, et a réaffirmé le rôle que joue la FAO dans la préservation de la sécurité alimentaire de la région;
  - c) a pris note de l’évolution de l’environnement opérationnel, dans le contexte des *quatre améliorations*, ainsi que des mesures prises par la FAO pour s’y adapter;
  - d) s’est félicitée du soutien apporté par la FAO aux membres de la région en 2022-2023 et des résultats obtenus dans le cadre des initiatives régionales, au regard des principales priorités établies par la Conférence régionale de la FAO pour l’Europe à sa 33<sup>e</sup> session;
  - e) a pris note des progrès accomplis dans la mise en œuvre des grandes initiatives et des nouvelles méthodes de travail de la FAO dans la région en 2022-2023 à l’appui de la réalisation du Programme de développement durable à l’horizon 2030;
  - f) s’est félicitée du travail de la FAO dans le domaine de la prospective stratégique et des efforts que l’Organisation mène pour incorporer des analyses prospectives dans sa programmation, y compris au niveau régional;
  - g) a accueilli favorablement la mise en adéquation complète de la planification de l’action de la FAO au niveau des pays avec le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, laquelle a permis à l’Organisation de tirer parti du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement pour favoriser collectivement la prise en main par les pays et s’attaquer aux priorités liées aux ODD à l’échelle nationale ainsi qu’aux lacunes constatées;
  - h) a constaté l’importance que revêtent l’établissement de partenariats novateurs et inédits aux fins de la mobilisation de ressources, ainsi que le renforcement des partenariats avec le secteur privé et les organisations intergouvernementales, entre autres;
  - i) a pris note de l’intégration du thème biennal 2024-2025, à savoir la gestion des ressources en eau à l’appui des *quatre améliorations*, et a souligné la pertinence de celui-ci pour la région;
  - j) a approuvé les quatre priorités régionales, qui constituent l’approche programmatique régionale qui orientera l’action de la FAO en 2024-2025 et au-delà, notamment les domaines d’action privilégiés dans la région, ainsi que leur contribution aux domaines prioritaires du Programme et aux cibles des ODD;
  - k) s’est félicitée de l’intégration de la sécurité alimentaire comme question transversale et a souligné qu’une approche globale était nécessaire;

<sup>25</sup> Le document est disponible à l’adresse suivante:

<https://openknowledge.fao.org/server/api/core/bitstreams/f447ba00-6f61-4faa-80b2-597fb7579955/content>.

<sup>26</sup> Le document est disponible à l’adresse suivante:

<https://openknowledge.fao.org/server/api/core/bitstreams/95689cff-a4af-4941-85b9-18c0cd439d74/content>.

<sup>27</sup> La Fédération de Russie estime qu’il n’est pas du ressort de la Conférence régionale de qualifier un conflit de guerre, une telle décision s’accompagnant de conséquences juridiques.

- l) a pris note des initiatives institutionnelles de la FAO, notamment l'initiative Main dans la main, et des stratégies de l'Organisation consacrées à la science et à l'innovation et au changement climatique, ainsi que de leurs approches et spécificités régionales.
36. La Conférence régionale a appelé la FAO à:
- a) mettre davantage l'accent sur la prise en compte systématique de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes, des filles et des jeunes dans toutes les activités menées dans l'ensemble de la région, notamment en produisant des données ventilées par sexe et par âge et des statistiques sur l'égalité des genres et en prenant en compte les Directives volontaires sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition et les recommandations de politique générale du CSA sur la promotion de la participation et de l'emploi des jeunes dans l'agriculture et les systèmes alimentaires pour la sécurité alimentaire et la nutrition;
  - b) poursuivre le renforcement des actions menées pour lutter contre les pertes et le gaspillage alimentaires, promouvoir l'approche «Une seule santé» et mettre en relief le fait que la sécurité sanitaire des aliments fait partie intégrante d'une alimentation saine;
  - c) favoriser l'égalité d'accès aux avantages de toutes les formes d'innovations adaptables reposant sur tout un éventail de technologies novatrices, en particulier dans les zones rurales, et prendre les mesures qui conviennent pour accompagner le développement numérique;
  - d) intégrer la biodiversité, y compris la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, contribuer à la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, et poursuivre la mise en œuvre de la *Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture*;
  - e) renforcer l'approche systémique conformément aux ODD, en mettant l'accent sur les solutions durables et fondées sur la nature et les pratiques innovantes telles que l'agroécologie, les régimes fonciers et la bonne gestion de l'eau, dans tous les domaines d'activité;
  - f) poursuivre les mesures de suivi concernant la guerre en Ukraine, conformément aux décisions adoptées par la Conférence régionale pour l'Europe à sa 33<sup>e</sup> session et par le Conseil à ses 171<sup>e</sup>, 172<sup>e</sup> et 174<sup>e</sup> sessions, ainsi qu'aux conclusions qui ont été réaffirmées par la Conférence de la FAO à sa 43<sup>e</sup> session;
  - g) favoriser la transition vers des systèmes diversifiés, décarbonés, efficaces et à plus faible niveau d'intrants en encourageant l'établissement de domaines d'action prioritaires ayant trait aux pratiques de production durables telles que l'agroécologie et d'autres pratiques novatrices, en mettant davantage l'accent sur les écosystèmes;
  - h) communiquer davantage d'informations sur la mise en œuvre dans la région de la gestion axée sur les résultats, dont il est fait mention dans le document intitulé *Priorités dans la région Europe et Asie centrale au regard du Cadre stratégique 2022-31 de la FAO*, et communiquer de plus amples renseignements sur la mobilisation de financements dans la région, en ventilant les ressources humaines et financières par pays bénéficiant de programmes.

## **B. Enseignements à tirer des évaluations de l'action de la FAO dans la région Europe et Asie centrale (2020-2023)<sup>28</sup>**

37. La Conférence régionale a examiné le document ERC/24/10 Rev.1, *Enseignements à tirer des évaluations de l'action de la FAO dans la région Europe et Asie centrale (2020-2023)*<sup>29</sup>.
38. La Conférence régionale:
- a) a pris note du contenu du rapport du Bureau de l'évaluation;

<sup>28</sup> Point examiné dans le cadre de la procédure de correspondance écrite.

<sup>29</sup> Le document est disponible à l'adresse suivante:

<https://openknowledge.fao.org/server/api/core/bitstreams/f811fd6c-7f18-43c6-9e3b-27e7f23aac0/content>.

- b) a souligné que l'engagement et l'adhésion des pays étaient cruciaux pour mettre en place des cadres institutionnels et un appui opérationnel permettant de pérenniser les résultats obtenus dans une période difficile.
39. La Conférence régionale a appelé la FAO à:
- a) exploiter les principaux enseignements tirés et chercher des moyens pour donner suite aux thèmes et aux enseignements figurant dans le rapport du Bureau de l'évaluation;
  - b) poursuivre ses efforts visant à créer un système de suivi et d'évaluation cohérent et exhaustif à tous les niveaux afin de renforcer la durabilité des activités de la FAO au niveau national et d'optimiser l'efficacité et l'efficience;
  - c) continuer à améliorer la mise en œuvre des recommandations acceptées, en particulier en ce qui concerne la conception et le suivi, la durabilité, les approches programmatiques et les opérations;
  - d) poursuivre ses activités, fondées sur ses compétences techniques et l'innovation, qui sont consacrées au développement de l'agriculture durable, à la conservation de la biodiversité et à la transformation des systèmes alimentaires, conformément aux trois programmes régionaux prioritaires;
  - e) promouvoir activement et élargir sa collaboration stratégique et inclusive, en mettant un accent particulier sur la collaboration avec le secteur privé;
  - f) renforcer l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes dans toutes les activités menées dans la région, en commençant par y inclure les principales priorités en matière d'apprentissage ayant trait au genre et aux jeunes (inclusion sociale);
  - g) aider les bureaux de pays à donner suite aux recommandations et travailler avec les autres bureaux régionaux afin de diffuser les enseignements tirés;
  - h) continuer à faire de la collecte et de l'analyse de données une priorité toujours plus importante (y compris rendre les données plus facilement accessibles, ce qui peut renforcer les capacités d'analyse et bénéficier aux exploitants agricoles et à la société civile);
  - i) examiner si l'analyse découlant des évaluations conduites dans cette région et dans les autres pourrait apporter des éclairages supplémentaires sur l'architecture internationale de la sécurité alimentaire et sur la mise au point de systèmes agroalimentaires durables et comment la FAO, grâce à ses vastes connaissances, compétences techniques et partenariats multidisciplinaires, pourrait contribuer à renforcer ces aspects aux niveaux national, régional et mondial.

#### IV. Autres questions

##### A. Réseau des bureaux de pays – État des lieux et voie à suivre: document de politique générale<sup>30</sup>

40. La Conférence régionale a examiné le document ERC/24/11, *Réseau des bureaux de pays – État des lieux et voie à suivre – document de politique générale*<sup>31</sup>.
41. La Conférence régionale:
- a) a accueilli avec satisfaction les informations actualisées sur les bureaux décentralisés, ainsi que la voie qu'il est proposé de suivre pour renforcer le travail de l'Organisation au niveau des pays compte tenu des orientations formulées par les organes directeurs et conformément aux conclusions de l'audit 2021 de la structure de gouvernance et des capacités des bureaux décentralisés et aux conclusions du récent rapport du Corps commun d'inspection du système

<sup>30</sup> Point examiné dans le cadre de la procédure de correspondance écrite et en séance.

<sup>31</sup> Ce document est disponible à l'adresse suivante:

<https://openknowledge.fao.org/server/api/core/bitstreams/07175ba0-880f-4fdd-a30e-51dbad0e395e/content>



des Nations Unies (CCI) intitulé *Examen de la gestion et de l'administration de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture*<sup>32</sup>;

- b) a demandé davantage d'informations sur la manière dont les propositions apportent des réponses en matière de supervision, de gestion du risque et de contrôles internes et tiennent compte d'autres orientations et recommandations émanant d'audits et autres examens;
- c) a pris note des principes directeurs, qui consistent à établir l'approche proposée en fonction de l'évolution, des spécificités et des besoins des pays, à faire en sorte que la souplesse, l'agilité et le renforcement des capacités fassent partie intégrante du processus, à tenir compte des modalités de fonctionnement et d'action modernes et à mettre en œuvre progressivement les changements;
- d) a indiqué que certaines des propositions, en particulier celles qui portent sur les projets et programmes financés par des ressources extrabudgétaires, devaient être examinées dans la perspective plus large de la relation entre les contributions ordinaires et volontaires, conformément à la résolution sur le PTB 2024-2025 émanant de la 43<sup>e</sup> session de la Conférence de la FAO;
- e) s'est dite favorable aux objectifs de la proposition d'ajustements à apporter au réseau des bureaux de pays de la FAO et s'est félicitée de cette proposition, qui serait la première étape d'un processus permettant aux bureaux de pays de la FAO de mieux répondre aux attentes des membres en matière d'appui et d'action de l'Organisation en vertu du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO dans la perspective du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et au-delà;
- f) a demandé que la politique concernant le réseau des bureaux de pays soit claire et que l'on définisse et applique des critères précis pour l'établissement et la structuration des bureaux de pays, tout en reconnaissant qu'il fallait disposer de flexibilité et prendre les décisions en fonction du contexte, en veillant à ce que la présence de la FAO sur le terrain soit adaptée au but poursuivi;
- g) a encouragé la Direction à continuer de collaborer avec les organismes des Nations Unies concernés présents dans le pays et à favoriser la participation active de la FAO au repositionnement du système des Nations Unies pour le développement au niveau national et a demandé qu'on mette à sa disposition un récapitulatif des progrès qui ont été accomplis depuis la dernière session de la Conférence régionale afin de se mettre en conformité et de créer des synergies avec le plan d'action unique sous la responsabilité du Coordonnateur résident;
- h) a demandé un panorama exhaustif de tous les bureaux décentralisés, y compris les bureaux régionaux, sous-régionaux, les bureaux de pays, les bureaux de liaison et de partenariat, et les bureaux de liaison, présentant des informations détaillées pays par pays et indiquant quels seraient les modèles auxquels ceux-ci correspondraient parmi ceux qui sont proposés;
- i) a demandé davantage d'informations sur les pôles de connaissances et a souligné que leur création et leur mandat seraient examinés par les organes directeurs compétents de la FAO;
- j) a encouragé la FAO à instaurer un dialogue constructif avec les pays et dans les organes directeurs compétents de la FAO ainsi qu'avec tous les membres de l'Organisation;
- k) a soutenu les efforts de la FAO dans sa proposition de modèle de décentralisation, en vue de mettre en place un réseau de bureaux de pays plus efficace et plus moderne au moyen d'un dialogue ouvert, transparent et inclusif avec les membres et a demandé des mises à jour régulières sur ces questions au sein des organes directeurs compétents de la FAO ainsi qu'avec tous les membres de l'Organisation.

---

<sup>32</sup> La Fédération de Russie n'a pas souscrit à ce paragraphe, faisant valoir que le rapport du CCI et les recommandations correspondantes ne figuraient pas parmi les documents présentés pendant la session de la Conférence régionale et qu'il était prévu d'examiner le rapport lors des prochaines sessions des organes directeurs compétents.

## **B. Rapport sur les débats de la 43<sup>e</sup> session de la Commission européenne d'agriculture<sup>33</sup>**

42. La Conférence régionale a examiné le document ERC/24/12 Rev.1, *Rapport sur les conclusions des débats de la 43<sup>e</sup> session de la Commission européenne d'agriculture*, et a approuvé les recommandations y figurant<sup>34,35,36</sup>.

## **C. Rapport sur les débats de la session conjointe de la Commission européenne des forêts (42<sup>e</sup> session) et du Comité des forêts et de l'industrie forestière de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (81<sup>e</sup> session)<sup>37</sup>**

43. La Conférence régionale a examiné le document ERC/24/13 Rev.1, *Rapport sur les débats de la session conjointe de la Commission européenne des forêts (42<sup>e</sup> session) et du Comité des forêts et de l'industrie forestière de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (81<sup>e</sup> session)*, a approuvé le rapport et les recommandations y figurant et a appelé la FAO à:

- a) utiliser les ressources affectées à la Section conjointe avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE) pour renforcer la mise en œuvre du Programme de travail intégré et mieux exploiter les vastes connaissances et l'expérience de la FAO, notamment en renforçant les contributions de la Commission européenne des forêts aux travaux de la Conférence régionale pour l'Europe et du Comité des forêts;
- b) prêter un soutien technique aux membres aux fins de la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité, qui prévoit des actions dans les secteurs des forêts et de l'agriculture, aussi bien au niveau des politiques qu'au niveau pratique, y compris dans les secteurs de l'agroforesterie et de l'agroécologie;
- c) diffuser les outils et les produits axés sur les connaissances qui ont été mis au point dans le cadre du Programme de gestion durable de la faune sauvage et constituent une source d'approches novatrices en matière de gestion des interactions entre les humains et la faune et la flore sauvage;
- d) renforcer les politiques et les actions dans le domaine de la restauration et de la remise en état des terres afin de lutter contre la mortalité des arbres due aux effets du changement climatique dans la région;
- e) promouvoir la gestion intégrée des terres et la fourniture des services écosystémiques qui sont essentiels pour l'agriculture, notamment la protection des sols, la lutte contre l'érosion des sols, l'approvisionnement en eau et le stockage de cette ressource, la pollinisation et la préservation des chaînes alimentaires;
- f) continuer à promouvoir les principes et les pratiques liés à l'agroforesterie et à l'agroécologie, tels qu'énoncés dans le Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal de la Convention sur la diversité biologique et lors de la 26<sup>e</sup> session du Comité des forêts tenue en 2022;
- g) examiner, dans le cadre de futurs travaux de la FAO dans la région, d'autres thèmes recommandés au Comité des forêts par la Commission européenne des forêts, par exemple «le changement climatique dans le contexte de la résilience face à la sécheresse et aux autres perturbations et dommages», «la bioéconomie et le développement des chaînes de valeur» et «la santé et la sécurité au travail dans le secteur forestier»;
- h) envisager d'instaurer une journée internationale des forêts boréales.

<sup>33</sup> Point examiné dans le cadre de la procédure de correspondance écrite.

<sup>34</sup> La Fédération de Russie ne s'est pas dite favorable aux conclusions et recommandations issues de la 43<sup>e</sup> session de la Commission européenne d'agriculture.

<sup>35</sup> Ce document est disponible à l'adresse suivante:

<https://openknowledge.fao.org/server/api/core/bitstreams/22a7d37a-7eb8-460f-8209-5feb8c7d3905/content>

<sup>36</sup> Le rapport de la 43<sup>e</sup> session de la Commission européenne d'agriculture a été adopté par vote.

<sup>37</sup> Point examiné dans le cadre de la procédure de correspondance écrite.

#### **D. Rapport sur les activités de la Commission européenne consultative pour les pêches et l'aquaculture dans les eaux intérieures<sup>38</sup>**

44. La Conférence régionale a examiné le document ERC/24/14 Rev.1, *Rapport sur les activités de la Commission européenne consultative pour les pêches et l'aquaculture dans les eaux intérieures*<sup>39</sup>.

45. La Conférence régionale:

- a) a affirmé l'importance de la Commission européenne consultative pour les pêches et l'aquaculture dans les eaux intérieures en tant que plateforme de coopération et d'échange dans ces domaines, ainsi que l'importance de son rôle dans la transformation bleue des systèmes alimentaires aquatiques pour la sécurité alimentaire, la nutrition et la résilience des moyens d'existence dans toute l'Europe, et s'est félicitée des conclusions de la 31<sup>e</sup> session de la Commission;
- b) s'est félicitée que le nombre de membres de la Commission soit passé à 38, avec l'arrivée de la Macédoine du Nord, de la République de Moldova, de la Serbie et de la Slovénie pendant la période 2022-2024;
- c) a invité les membres à mettre en œuvre l'initiative de la FAO visant à renforcer les liens entre les organes régionaux des pêches (ORP) et les organismes de gestion des bassins afin d'intensifier la coopération en faveur des pêches de capture continentales durables dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition, idéalement au moyen d'une étude de cas;
- d) a appelé les membres à donner aux points focaux opérationnels de la Commission et aux scientifiques et gestionnaires nationaux des pêches et de l'aquaculture la possibilité de consacrer assez de temps aux projets et aux comités de la Commission afin de renforcer la collaboration au sein du réseau.
- e) a pris acte des efforts menés par la Commission pour élaborer des orientations visant à atténuer les effets de la prédation des cormorans sur les poissons, la pêche et l'aquaculture, ainsi que des travaux de la Commission consacrés à la gestion des espèces aquatiques envahissantes et à l'élaboration de directives sur l'empoisonnement;
- f) a souligné qu'il fallait intensifier les efforts portant sur la conservation et la gestion des espèces migratrices aux fins de la durabilité des secteurs concernés;
- g) a recommandé que l'on renforce la coopération Nord-Sud entre la FAO et les ORP dans le cadre de projets conjoints, en particulier en ce qui concerne la gestion intégrée des ressources en eau dans le secteur agricole.

46. La Conférence régionale a appelé la FAO à:

- a) continuer à mobiliser des ressources auprès des membres pour produire les avis scientifiques absolument nécessaires aux fins de l'élaboration des politiques et de la gestion des pêches et de l'aquaculture dans les eaux intérieures, ainsi qu'aux fins de la transformation bleue en Europe;
- b) s'engager fermement à veiller à ce que le personnel du secrétariat de la Commission puisse consacrer suffisamment de temps à sa tâche.

---

<sup>38</sup> Point examiné dans le cadre de la procédure de correspondance écrite.

<sup>39</sup> Ce document est disponible à l'adresse suivante:

<https://openknowledge.fao.org/server/api/core/bitstreams/49d68538-55a9-44da-9d4c-f43a8ddd2dfc/content>

### E. Rapport sur les activités de la Commission des pêches et de l'aquaculture pour l'Asie centrale et le Caucase<sup>40</sup>

47. La Conférence régionale a examiné le document ERC/24/15 Rev.1, *Rapport sur les activités de la Commission des pêches et de l'aquaculture pour l'Asie centrale et le Caucase*<sup>41</sup>.

48. La Conférence régionale:

- a) a pris note des activités du programme de travail de la Commission qui ont été entreprises ou achevées pendant la période intersessions de 2021-2023 ou qui sont en cours de réalisation;
- b) a constaté le soutien considérable, sur le plan technique et s'agissant du renforcement des capacités institutionnelles, que la Commission a prêté au cours de sa première décennie d'existence, ainsi que la variété des questions qui ont été abordées, parmi lesquelles la gestion et la protection des ressources halieutiques et aquacoles des eaux intérieures et le développement des secteurs des pêches et de l'aquaculture dans les eaux intérieures, contribuant ainsi à la réalisation des ODD et à la transformation bleue pour des systèmes de production de produits alimentaires aquatiques plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients et plus durables;
- c) a pris note des réalisations de plus en plus substantielles de la Commission et du rôle de premier plan que celle-ci joue dans la résolution des problèmes croissants auxquels les secteurs des pêches et de l'aquaculture dans les eaux intérieures doivent faire face en Asie centrale et dans le Caucase, ainsi que de son rôle dans l'élaboration de recommandations portant sur la gestion et la conservation;
- d) a appelé la FAO à encourager de nouveaux membres à rejoindre la Commission.

### F. Gouvernance

49. La Conférence régionale:

- a) a insisté sur la nécessité de poursuivre les efforts pour que la FAO soit en mesure de remplir efficacement son mandat qui consiste à assurer un avenir durable et la sécurité alimentaire pour tous, à la fois dans la région et ailleurs, conformément aux orientations communiquées par les organes directeurs de la FAO et en fonction des besoins et des attentes de ses membres;
- b) a dit attendre des améliorations supplémentaires dans la région et au-delà en ce qui concerne la gouvernance, l'efficacité, la transparence, l'impartialité, la responsabilité et la gestion des risques, dans le respect des normes les plus strictes des Nations Unies et en étroite concertation avec les membres de la FAO;
- c) a réserve un accueil favorable au rapport du Corps commun d'inspection des Nations Unies publié en décembre 2023 sur *l'examen de la gestion et de l'administration de la FAO*, et a dit attendre avec intérêt que ce document soit examiné de manière approfondie par les organes directeurs compétents de la FAO<sup>42</sup>;
- d) a appelé la FAO à poursuivre ses efforts en matière de responsabilité et de transparence, y compris la publication des protocoles d'accord conclus par l'Organisation avec des tiers et la mise en place d'un portail d'information contenant des données ouvertes sur les activités, projets et financements de la FAO;
- e) a rappelé qu'il était nécessaire d'établir des rapports relatifs à la gestion axée sur les résultats et à la performance, qui mettent particulièrement l'accent sur les bureaux décentralisés ainsi

<sup>40</sup> Point examiné dans le cadre de la procédure de correspondance écrite.

<sup>41</sup> Ce document est disponible à l'adresse suivante:

<https://openknowledge.fao.org/server/api/core/bitstreams/5906edec-7322-47f8-9d7f-c78f74fd96a8/content>

<sup>42</sup> La Fédération de Russie n'a pas souscrit à ce paragraphe, faisant valoir que le rapport du CCI et les recommandations correspondantes ne figuraient pas parmi les documents présentés pendant la session de la Conférence régionale et qu'il était prévu d'examiner le rapport lors des prochaines sessions des organes directeurs compétents.

que sur les programmes et les projets, y compris l'harmonisation entre les politiques de la FAO et les interventions menées dans les pays, et l'utilisation améliorée des connaissances acquises au niveau national dans les politiques de l'Organisation;

- f) a salué l'important travail effectué par le Bureau de l'évaluation et le Bureau de l'Inspecteur général de la FAO;
- g) a demandé que la Conférence régionale pour l'Europe change de nom et devienne ainsi la Conférence régionale pour l'Europe et l'Asie centrale;
- h) s'est félicitée du fait que la FAO se soit engagée à examiner la structure organisationnelle et de gouvernance ainsi que les mécanismes existants, afin de veiller à ce qu'ils soient adaptés aux objectifs visés, et à fournir régulièrement des informations actualisées aux membres.

50. Pour répondre à certains membres ayant soulevé la question de la qualité de l'interprétation simultanée du russe vers l'anglais lors de la session, la Conférence régionale a demandé à la FAO de respecter les exigences de qualité les plus strictes en matière de traduction et d'interprétation, dans toutes les langues de l'Organisation.

#### **G. Date et lieu de la 35<sup>e</sup> session de la Conférence régionale pour l'Europe**

51. Faute de propositions de la part des membres, le Président a annoncé que le Directeur général déciderait du lieu et de la date exacte de la 35<sup>e</sup> session de la Conférence régionale après avoir consulté les membres de la région Europe et Asie centrale.

#### **H. Questions diverses**

52. La Conférence régionale a pris note des documents d'information.

#### **I. Adoption du rapport de la Conférence régionale**

53. La Conférence régionale a adopté le rapport par voie de vote<sup>43</sup>.

#### **J. Clôture de la session**

54. Le Directeur général de la FAO, M. Qu Dongyu, a félicité les participants d'avoir contribué au bon déroulement de la 34<sup>e</sup> session de la Conférence régionale de la FAO pour l'Europe. Il a en outre remercié le Vice-Premier Ministre et Ministre de l'agriculture et de l'industrie alimentaire de la République de Moldova d'avoir organisé avec succès cette session de la Conférence régionale.

---

<sup>43</sup> Résultats du vote par appel nominal. Suffrages exprimés: 38; majorité requise: 20; voix pour: 37; voix contre: 1; abstentions: 1. *Annexe H*: Résultats du vote par appel nominal.

## V. ANNEXES

### ANNEXE A – RÉSULTATS DU VOTE À BULLETIN SECRET

#### ERC 34

REPORT OF BALLOT RÉSULTAT DU SCRUTIN RESULTADO DE LA VOTACIÓN	<b>1</b>	ELECTION OF A RAPPORTEUR ELECTION DU RAPPORTEUR ELECCIÓN DEL/DE LA RELATOR(A)	1.8.2023 – 31.7.2027
---	----------	---	----------------------

1. Ballot papers deposited Bulletin deposés Papeletas depositadas	42	4. Votes for Votes pour Votos en favor	33
2. Abstentions Abstentions Abstenciones	4	5. Votes against Votes contre Votos en contra	5
3. Defective ballots Bulletins nuls Papeletas defectuosas	0	6. Votes cast Suffrages exprimés Votos emitidos	38

7. Majority (more than one half of the votes cast)	20
--	----

#### Mr Michel Lévêque (France)

is appointed rapporteur  
est nommé rapporteur  
ha sido nombrado relator

#### Tellers/Scrutateurs/Escrutadores

Ms Ivana Skočajić (Serbia)

Signature.....

Date..... 14 MAY 2024

Mr Gonzalo Eiriz (Spain)

Signature.....

Date..... 14/05/24

Mr Ilja Betlem (Elections Officer)

Signature.....

Date..... 14/5/2024

## ANNEXE B – RÉSULTATS DU VOTE À BULLETIN SECRET

## ERC 34

REPORT OF BALLOT RÉSULTAT DU SCRUTIN RESULTADO DE LA VOTACIÓN	<b>1</b>	ELECTION OF A RAPPORTEUR ELECTION DU RAPPORTEUR ELECCIÓN DEL/DE LA RELATOR(A)	1.8.2023 – 31.7.2027
---	----------	---	----------------------

1. Ballot papers deposited Bulletin deposes Papeletas depositadas	42
2. Abstentions Abstentions Abstenciones	4
3. Defective ballots Bulletins nuls Papeletas defectuosas	0

4. Votes for Votes pour Votos en favor	5
5. Votes against Votes contre Votos en contra	33
6. Votes cast Suffrages exprimés Votos emitidos	38

7. Majority (more than one half of the votes cast)	20
--	----

## Ms Ekaterina Vybornova (Russian Federation)

not appointed rapporteur  
n'est pas nommée rapporteur  
no ha sido nombrada relatora

## Tellers/Scrutateurs/Escuradores

Ms Ivana Skočajić (Serbia)

Signature.....

Date..... 14 MAY 2024

Mr Gonzalo Eiriz (Spain)

Signature.....

Date..... 14/05/24

Mr Ilija Betlem (Elections Officer)

Signature.....

Date..... 14/5/2024

## ANNEXE C – ORDRE DU JOUR

### I. Questions liminaires

1. **Élection du président et des vice-présidents et nomination des rapporteurs**
2. **Adoption de l'ordre du jour et du calendrier**
3. **Déclaration du Directeur général**
4. **Déclaration du Président indépendant du Conseil de la FAO**
5. **Déclaration du Président de la 33<sup>e</sup> session de la Conférence régionale pour l'Europe**  
Cette déclaration sera l'occasion de présenter succinctement les résultats des débats de la 33<sup>e</sup> session de la Conférence régionale de la FAO pour l'Europe (Lodz [Pologne], 10-13 mai 2022) sur les questions intéressant la région Europe et Asie centrale.
6. **Déclaration de la Présidente du Comité de la sécurité alimentaire mondiale**
7. **Déclaration du porte-parole des organisations de la société civile**
8. **Déclaration du porte-parole du secteur privé**

### II. Questions relatives aux politiques et aux réglementations régionales et mondiales

9. **Le rôle de l'innovation et de la transition numérique s'agissant d'utiliser les ressources naturelles de façon durable afin d'accélérer la mise en place de systèmes agroalimentaires climato-résilients et à faibles émissions**

Au titre ce de point de l'ordre du jour, la Conférence examinera le rôle de l'innovation et de la transition numérique s'agissant d'améliorer la gestion des ressources naturelles afin de promouvoir des systèmes agroalimentaires qui émettent peu de gaz à effet de serre, sont résilients face aux aléas climatiques, préservent l'agrobiodiversité et améliorent la gouvernance de l'eau dans la région Europe et Asie centrale.

On trouvera dans le document d'information une analyse de l'état d'avancement des interventions visant des émissions nettes nulles et ayant des incidences positives sur le climat et la nature qui sont réalisées en vue de mettre en place une agriculture résistant aux aléas climatiques, à faibles émissions et sans effet sur le climat dans la région Europe et Asie centrale. On trouvera aussi dans le document des exemples concrets tirés d'activités menées par la FAO en collaboration avec des partenaires dans le domaine des technologies, des outils numériques et des dispositifs novateurs et respectueux de l'environnement qui servent à gérer durablement les ressources naturelles et l'agrobiodiversité. On y soulignera également le rôle de la technologie et des solutions numériques dans la création d'un environnement favorable à une gouvernance efficace de l'eau, notamment dans le contexte du changement climatique. Sur la base du document d'information, il est prévu de cerner les difficultés et possibilités que présente le recours à des stratégies et à des mécanismes de mise en œuvre novateurs et de présenter des recommandations sur les politiques en matière de gestion des ressources naturelles et de l'agrobiodiversité pour faire progresser l'avènement de systèmes agroalimentaires à bilan d'émission neutre dans la région Europe et Asie centrale.

10. **Renforcer la résilience grâce à la transformation des systèmes agroalimentaires**

Dans le cadre des débats sur ce point de l'ordre du jour, la Conférence se penchera sur le fait que les populations rurales – y compris en Europe et en Asie centrale – ont été touchées par de multiples crises et sont donc sujettes à des risques particuliers, notamment des taux de pauvreté élevés, des revenus incertains et irréguliers, un manque d'accès aux emplois décents, un manque d'infrastructure et de technologies, l'insécurité alimentaire et la malnutrition. La transformation des systèmes



agroalimentaires offre diverses possibilités pour renforcer la résilience, améliorer la viabilité économique et sociale, donner un accès égal aux ressources, aux services et aux informations et tirer parti des progrès accomplis au profit de la viabilité économique et sociale, en ne laissant personne de côté.

Pendant les débats, les membres de la FAO et les représentants de la société civile, du milieu de la recherche et du savoir et du secteur privé sont invités à partager des bonnes pratiques et des connaissances empiriques qui soient inclusives et novatrices et tiennent compte des questions de genre. Des indications seront demandées quant aux mesures, aux priorités et aux possibilités critiques en matière de coopération et d'action au niveau régional.

### **11. L'action de la FAO face aux multiples crises touchant l'Europe et l'Asie centrale**

La région Europe et Asie centrale a été frappée par de multiples crises résultant de la guerre en Ukraine, des effets du changement climatique et, plus récemment, des tremblements de terre dévastateurs survenus en Türkiye et en République arabe syrienne début février 2023, qui ont provoqué une triple crise alimentaire, énergétique et financière. Ces crises ont notamment entraîné une hausse brutale du coût des denrées alimentaires et de l'énergie, l'accélération de l'inflation, le durcissement des conditions financières, l'augmentation des factures des importations, la perturbation des chaînes d'approvisionnement alimentaire et l'endommagement des capacités logistiques et des infrastructures, ce qui met en péril la sécurité alimentaire dans la région. Le niveau élevé des prix au détail des denrées alimentaires, du gaz et des produits pétroliers demeure une préoccupation majeure. Si l'inflation globale a généralement ralenti depuis le pic atteint au premier semestre de 2022, l'inflation des prix des aliments demeure importante. Les pays les plus vulnérables de la région, notamment la Türkiye et les pays d'Asie centrale, du Caucase du Sud, d'Europe de l'Est et des Balkans occidentaux, sont les plus touchés par ces crises multiples, en particulier chez les segments les plus pauvres de la population.

Le document de travail sur ce point contient un récapitulatif des interventions de la FAO dans la région, portant en particulier sur les effets à court et à long termes des multiples crises, ainsi que des éléments utiles pour l'examen du point 12 ci-après).

Pendant les débats, les membres sont invités à évaluer les interventions que la FAO mène depuis deux ans face aux multiples crises frappant la région, à examiner les recommandations et à faire part de leur expérience en vue d'améliorer ces interventions pour mieux répondre aux besoins des pays touchés et en renforcer la résilience.

### **12. Répercussions de l'agression de l'Ukraine par la Fédération de Russie sur la sécurité alimentaire et l'agriculture, notamment sur les prix des produits alimentaires, au niveau mondial**

Ce point a été ajouté à l'ordre du jour provisoire à la demande de membres siégeant à la Conférence régionale de la FAO pour l'Europe – demande formulée aux termes de la lettre signée par quatre membres datée du 10 avril 2024 et de la lettre initialement signée par 36 membres le 12 avril 2024, puis co-signée par 39 membres le 15 avril 2024. Le document de travail relatif au point 11 de l'ordre du jour (ci-dessus) contient des éléments intéressants également le présent point.

Pendant les débats, les membres sont invités à évaluer les interventions que la FAO mène depuis deux ans face aux multiples crises frappant la région, à examiner les recommandations et à faire part de leur expérience en vue d'améliorer ces interventions pour mieux répondre aux besoins des pays touchés et en renforcer la résilience.

### **13. Financer l'élimination de la faim, aujourd'hui et demain (ODD 2)**

Ce point de l'ordre du jour porte sur le financement nécessaire pour atteindre l'objectif consistant à éliminer la faim, en particulier pour concrétiser les cibles 2.1 et 2.2 des objectifs de développement durable (ODD) dans la région. Le but du document d'information est de faire comprendre les difficultés rencontrées par la région et ses pays s'agissant de financer la mise en œuvre de politiques. Ce document a également pour objet de montrer comment les pays financent actuellement la réduction de l'insécurité alimentaire dans la région et quelles solutions de financement novatrices sont

appliquées – ou pourraient l’être – pour faciliter la réalisation des cibles relatives à l’ODD 2 dans la région, de manière générale.

#### **14. Comment lutter contre les pertes et le gaspillage de nourriture**

On trouvera dans le document une analyse de la situation des pertes et du gaspillage de nourriture dans la région Europe et Asie centrale, ainsi qu’une vue d’ensemble des activités de la FAO dans la région et des recommandations visant à réduire les pertes et le gaspillage alimentaires. Pendant les débats, les membres sont invités à faire part de leur expérience, à examiner les recommandations et à donner des indications complémentaires sur les interventions de la FAO dans ce domaine.

#### **15. Perspectives mondiales et régionales en matière de sécurité alimentaire**

L’examen de ce point de l’ordre du jour s’appuiera notamment sur un document de travail qui présente un aperçu de la situation mondiale et régionale concernant la sécurité alimentaire, ainsi que les perspectives à court et à moyen termes relatives aux produits alimentaires, en particulier à l’offre, à la demande et aux échanges (importations et exportations). Le document de travail met également en avant les questions nouvelles, notamment au niveau régional, y compris l’évolution des marchés et les nouvelles tendances à court terme, les principales tendances à moyen terme et les aspects régionaux des tendances à moyen terme en matière de production, de consommation et d’échanges. Pour finir, il portera sur les questions propres à la région. Les membres sont invités à partager leurs points de vue et à examiner les conclusions et les tendances.

### **III. Questions relatives au Programme et au budget**

#### **16. Résultats régionaux, priorités, quatre améliorations et objectifs de développement durable**

Ce point de l’ordre du jour comportera deux documents de travail qui traiteront du rapport sur les résultats de la mise en œuvre du Programme de travail 2022-2023, des enseignements tirés de l’expérience et des priorités régionales pour l’exercice 2024-2025 et au-delà.

#### **17. Enseignements à tirer des évaluations de l’action de la FAO dans la région Europe et Asie centrale (2020-2023)**

Ce point de l’ordre du jour sera l’occasion de mettre en avant les conclusions et les enseignements à retenir des évaluations de l’action menée par la FAO en Europe et en Asie centrale ces quatre dernières années. Les observations partagées porteront sur les grands domaines thématiques et auront pour objectif d’éclairer les futures activités dans la région.

### **IV. Autres questions**

#### **18. Réseau des bureaux de pays – État des lieux et voie à suivre: document de politique générale**

Ce point de l’ordre du jour permettra d’avoir une vue d’ensemble en ce qui concerne l’état d’avancement de l’examen du réseau des bureaux de pays dans la région et mettra en lumière les mesures prises pour accroître l’efficacité et l’efficience des bureaux décentralisés de la région. Il est prévu que les membres examinent la situation et formulent des recommandations.

#### **19. Rapport sur les débats de la 43<sup>e</sup> session de la Commission européenne d’agriculture**

Un rapport succinct sera présenté sur les débats de la 43<sup>e</sup> session de la Commission européenne d’agriculture, qui s’est tenue à Budapest (Hongrie) les 27 et 28 septembre 2023.

#### **20. Rapport sur les débats de la session conjointe de la Commission européenne des forêts (42<sup>e</sup> session) et du Comité des forêts et de l’industrie forestière de la Commission économique des Nations Unies pour l’Europe (81<sup>e</sup> session)**

Un rapport succinct sera présenté sur les résultats et les recommandations de la session conjointe de la Commission européenne des forêts (42<sup>e</sup> session) et du Comité des forêts et de l’industrie forestière de la Commission économique des Nations Unies pour l’Europe (81<sup>e</sup> session), qui s’est tenue du 20 au 23 novembre 2023 à Saint-Marin.

**21. Rapport sur les activités de la Commission européenne consultative pour les pêches et l'aquaculture dans les eaux intérieures**

Un rapport succinct sera présenté sur les travaux de la Commission européenne consultative pour les pêches et l'aquaculture dans les eaux intérieures (CECPAI).

**22. Rapport sur les activités de la Commission des pêches et de l'aquaculture pour l'Asie centrale et le Caucase**

Un rapport succinct sera présenté sur les travaux de la Commission des pêches et de l'aquaculture pour l'Asie centrale et le Caucase

**23. Gouvernance**

**24. Date et lieu de la 35<sup>e</sup> session de la Conférence régionale de la FAO pour l'Europe**

**25. Questions diverses<sup>44</sup>**

**Adoption du rapport de la Conférence régionale**

Le projet de rapport sera présenté par les rapporteurs, puis examiné et débattu en vue d'être approuvé.

**Clôture de la session**

### **Notes d'information**

**Rapport sur les débats de la 46<sup>e</sup> session de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée**

Les conclusions et les recommandations de la 46<sup>e</sup> session de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM) seront présentées.

**Rapport sur les activités de la Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse**

Un rapport succinct sera présenté sur les travaux de la Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse.

**Exercice de prospective stratégique régionale pour la région Europe et Asie centrale**

Pour répondre aux demandes formulées par le Comité de l'agriculture à sa 28<sup>e</sup> session ainsi que par d'autres organes directeurs, la FAO mène actuellement des exercices de prospective en vue de la transformation des systèmes agroalimentaires à tous les niveaux. La note d'information correspondante présente dans leurs grandes lignes les conclusions tirées à ce jour de l'exercice de prospective régionale en faveur de systèmes agroalimentaires durables et résilients, actuellement en cours dans la région Europe et Asie centrale, et appelle au renforcement de la participation des membres et d'autres parties prenantes régionales à la prospective stratégique, à l'appui des processus de prise de décisions.

---

<sup>44</sup> Les délégués pourront, s'ils le souhaitent, formuler des observations au sujet des notes d'information au titre du point de l'ordre du jour intitulé «Questions diverses».

## ANNEXE D – LISTE DES DOCUMENTS

<b>Cote</b>	<b>Titre</b>
ERC/24/1 Rev.2	Ordre du jour provisoire annoté
ERC/24/2	Le rôle de l'innovation et de la transition numérique s'agissant d'utiliser les ressources naturelles de façon durable afin d'accélérer la mise en place de systèmes agroalimentaires climato-résilients et à faibles émissions
ERC/24/3	Renforcer la résilience grâce à la transformation des systèmes agroalimentaires
ERC/24/4 Rev.1	L'action de la FAO face aux multiples crises touchant l'Europe et l'Asie centrale
ERC/24/5 Rev.1	Financer l'élimination de la faim, aujourd'hui et demain (ODD 2)
ERC/24/6 Rev.1	Comment lutter contre les pertes et le gaspillage de nourriture
ERC/24/7	Perspectives mondiales et régionales en matière de sécurité alimentaire
ERC/24/8 Rev.1	Résultats de la FAO dans la région – 2022-2023
ERC/24/9 Rev.1	Priorités dans la région Europe et Asie centrale au regard du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO
ERC/24/10 Rev.1	Enseignements à tirer des évaluations de l'action de la FAO dans la région Europe et Asie centrale (2020-2023)
ERC/24/11 Rev.1	Réseau des bureaux de pays – État des lieux et voie à suivre: document de politique générale
ERC/24/12 Rev.1	Rapport sur les débats de la 43 <sup>e</sup> session de la Commission européenne d'agriculture
ERC/24/13 Rev.1	Rapport sur les débats de la session conjointe de la Commission européenne des forêts (42 <sup>e</sup> session) et du Comité des forêts et de l'industrie forestière de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (81 <sup>e</sup> session)
ERC/24/14 Rev.1	Rapport sur les activités de la Commission européenne consultative pour les pêches et l'aquaculture dans les eaux intérieures
ERC/24/15 Rev.1	Rapport sur les activités de la Commission des pêches et de l'aquaculture pour l'Asie centrale et le Caucase
ERC/24/16	Proposition de texte présentée par 28 membres de la FAO de la région Europe et Asie centrale à la Conférence régionale pour décision
ERC/24/16 Add.1	Proposition de texte présentée par 33 membres de la FAO de la région Europe et Asie centrale à la Conférence régionale pour décision
ERC/24/17	Lettre de la Fédération de Russie présentant des modifications à apporter à la recommandation proposée au titre du point 12
ERC/24/18	Modifications proposées par la Fédération de Russie au titre du point 12

**SÉRIE INF**

<b>Cote</b>	<b>Titre</b>
ERC/24/INF/1	Note d'information
ERC/24/INF/2 Rev.2	Calendrier provisoire
ERC/24/INF/3 Rev.2	Liste provisoire des documents
ERC/24/INF/4	Déclaration du Directeur général
ERC/24/INF/5	Déclaration du Président indépendant du Conseil de la FAO
ERC/24/INF/6	Déclaration du Président de la 33 <sup>e</sup> session de la Conférence régionale pour l'Europe
ERC/24/INF/7	Déclaration de la Présidente du Comité de la sécurité alimentaire mondiale
ERC/24/INF/8	Déclaration du porte-parole des organisations de la société civile
ERC/24/INF/9	Déclaration du porte-parole du secteur privé
ERC/24/INF/10 Rev.1	Rapport sur les débats de la 46 <sup>e</sup> session de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée
ERC/24/INF/11 Rev.1	Rapport sur les activités de la Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse
ERC/24/INF/12	Prospective stratégique régionale pour la région Europe et Asie centrale
ERC/24/INF/13	Déclaration relative aux compétences et aux droits de vote présentée par l'Union européenne et ses États membres

## ANNEXE E – RÉSULTATS DU VOTE PAR APPEL NOMINAL

34<sup>th</sup> SESSION OF THE EUROPEAN REGIONAL CONFERENCE, 14-17 May 2024

Proposal: to adopt amendments to a draft decision as contained in Document ERC/24/18

16/5/2024; 12:00

### RESULT SHEET/RESULTATS/RESULTADOS/ РЕЗУЛЬТАТЫ

#### Roll Call Vote/Vote par appel nominal/Votación Nominal/ Поименное голосование

Number of votes cast/ Nombre de suffrages exprimés/ Número de votos emitidos/ Количество поданных голосов	37
Majority required/ Majorité requise/ Mayoría requerida/ Требуемое большинство	19
Votes for/ Votes pour/ Votos en favour/ Голоса за	1
Votes against/ Votes contre/ Votos en contra/ Голоса против	36
Abstentions/ Abstenciones/ Воздержавшиеся	4
<b>Votes for:</b> <b>Votes pour:</b> <b>Votos en favor:</b> <b>Голоса за:</b>	Russian Federation
<b>Votes against:</b> <b>Votes contre:</b> <b>Votos en contra:</b> <b>Голоса против:</b>	Austria, Belgium, Bulgaria, Croatia, Cyprus, Czechia, Estonia, Finland, France, Georgia, Germany, Greece, Iceland, Ireland, Israel, Italy, Latvia, Lithuania, Luxembourg, Malta, Monaco, Montenegro, the Netherlands, Norway, Poland, Portugal, Republic of Moldova, Romania, San Marino, Slovakia, Slovenia, Spain, Sweden, Switzerland, Ukraine, United Kingdom
<b>Abstentions:</b> <b>Abstenciones:</b> <b>Воздержавшиеся:</b>	Bosnia and Herzegovina, Kazakhstan, Kyrgyzstan, Tajikistan
<b>No reply:</b> <b>Aucune réponse:</b> <b>Ninguna respuesta:</b> <b>Без ответа:</b>	Albania, Azerbaijan, Belarus, Denmark, Hungary, North Macedonia, Serbia, Türkiye, Turkmenistan, Uzbekistan

#### REJECTED/REPOUSÉE/RECHAZADA/ОТКЛОНЕНО



Elections Officer/ Fonctionnaire électorale/ El oficial de elecciones/ Сотрудник,  
ответственный за проведение голосования

**ANNEXE F – RÉSULTATS DU VOTE PAR APPEL NOMINAL**34<sup>th</sup> SESSION OF THE EUROPEAN REGIONAL CONFERENCE, 14-17 May 2024Proposal: to conduct a secret ballot vote on the draft decision contained in document  
ERC/24/16 Add.1

16/5/2024; 12:30

**RESULT SHEET/RESULTATS/RESULTADOS/ РЕЗУЛЬТАТЫ****Roll Call Vote/Vote par appel nominal/Votación Nominal/ Поименное  
голосование**

Number of votes cast/ Nombre de suffrages exprimés/ Número de votos emitidos/ Количество поданных голосов	37
Majority required/ Majorité requise/ Mayoría requerida/ Требуемое большинство	19
Votes for/ Votes pour/ Votos en favour/ Голоса за	1
Votes against/ Votes contre/ Votos en contra/ Голоса против	36
Abstentions/ Abstenciones/ Воздержавшиеся	4
<b>Votes for:</b> <b>Votes pour:</b> <b>Votos en favor:</b> <b>Голоса за:</b>	Russian Federation
<b>Votes against:</b> <b>Votes contre:</b> <b>Votos en contra:</b> <b>Голоса против:</b>	Austria, Belgium, Bulgaria, Croatia, Cyprus, Czechia, Estonia, Finland, France, Georgia, Germany, Greece, Iceland, Ireland, Israel, Italy, Latvia, Lithuania, Luxembourg, Malta, Monaco, Montenegro, the Netherlands, Norway, Poland, Portugal, Republic of Moldova, Romania, San Marino, Slovakia, Slovenia, Spain, Sweden, Switzerland, Ukraine, United Kingdom
<b>Abstentions:</b> <b>Abstenciones:</b> <b>Воздержавшиеся:</b>	Bosnia and Herzegovina, Kazakhstan, Kyrgyzstan, Tajikistan
<b>No reply:</b> <b>Aucune réponse:</b> <b>Ninguna respuesta:</b> <b>Без ответа:</b>	Albania, Azerbaijan, Belarus, Denmark, Hungary, North Macedonia, Serbia, Türkiye, Turkmenistan, Uzbekistan

**REJECTED/REPOUSÉE/RECHAZADA/ОТКЛОНЕНО**


**Elections Officer/ Fonctionnaire électorale/ El oficial de elecciones/ Сотрудник,  
ответственный за проведение голосования**

## ANNEXE G – RÉSULTATS DU VOTE PAR APPEL NOMINAL

34<sup>th</sup> SESSION OF THE EUROPEAN REGIONAL CONFERENCE, 14-17 May 2024

Proposal: to adopt the draft decision contained in document ERC/24/16 Add.1

16/5/2024; 13:00

### RESULT SHEET/RESULTATS/RESULTADOS/ РЕЗУЛЬТАТЫ

#### Roll Call Vote/Vote par appel nominal/Votación Nominal/ Поименное голосование

Number of votes cast/ Nombre de suffrages exprimés/ Número de votos emitidos/ Количество поданных голосов	37
Majority required/ Majorité requise/ Mayoría requerida/ Требуемое большинство	19
Votes for/ Votes pour/ Votos en favour/ Голоса за	36
Votes against/ Votes contre/ Votos en contra/ Голоса против	1
Abstentions/ Abstenciones/ Воздержавшиеся	4

**Votes for:** Austria, Belgium, Bulgaria, Croatia, Cyprus, Czechia, Estonia, Finland, France, Georgia, Germany, Greece, Iceland, Ireland, Israel, Italy, Latvia, Lithuania, Luxembourg, Malta, Monaco, Montenegro, the Netherlands, Norway, Poland, Portugal, Republic of Moldova, Romania, San Marino, Slovakia, Slovenia, Spain, Sweden, Switzerland, Ukraine, United Kingdom  
**Votes pour:**  
**Votos en favor:**  
**Голоса за:**

**Votes against:** Russian Federation  
**Votes contre:**  
**Votos en contra:**  
**Голоса против:**

**Abstentions:** Bosnia and Herzegovina, Kazakhstan, Kyrgyzstan, Tajikistan  
**Abstenciones:**  
**Воздержавшиеся:**

**No reply:** Albania, Azerbaijan, Belarus, Denmark, Hungary, North Macedonia, Serbia, Türkiye, Turkmenistan, Uzbekistan  
**Aucune réponse:**  
**Ninguna respuesta:**  
**Без ответа:**

**ADOPTED/ADOPTÉE/ACEPTADA/ПРИНЯТО**



**Elections Officer/ Fonctionnaire électorale/ El oficial de elecciones/ Сотрудник,  
ответственный за проведение голосования**



## ANNEXE H – RÉSULTATS DU VOTE PAR APPEL NOMINAL

34<sup>th</sup> SESSION OF THE EUROPEAN REGIONAL CONFERENCE, 14-17 May 2024

Proposal: to adopt the draft report of the Session, as considered and amended

17/5/2024; 17:00

### RESULT SHEET/RESULTATS/RESULTADOS/ РЕЗУЛЬТАТЫ

#### Roll Call Vote/Vote par appel nominal/Votación Nominal/ Поименное голосование

Number of votes cast/ Nombre de suffrages exprimés/ Número de votos emitidos/ Количество поданных голосов	38
Majority required/ Majorité requise/ Mayoría requerida/ Требуемое большинство	20
Votes for/ Votes pour/ Votos en faveur/ Голоса за	37
Votes against/ Votes contre/ Votos en contra/ Голоса против	1
Abstentions/ Abstenciones/ Воздержавшиеся	1
<b>Votes for:</b> <b>Votes pour:</b> <b>Votos en favor:</b> <b>Голоса за:</b>	Austria, Azerbaijan, Belgium, Bulgaria, Croatia, Cyprus, Czechia, Denmark, Estonia, Finland, France, Georgia, Germany, Greece, Hungary, Iceland, Ireland, Italy, Kyrgyzstan, Latvia, Lithuania, Luxembourg, the Netherlands, Norway, Poland, Portugal, Republic of Moldova, Romania, San Marino, Slovakia, Slovenia, Spain, Sweden, Switzerland, Türkiye, Ukraine, United Kingdom
<b>Votes against:</b> <b>Votes contre:</b> <b>Votos en contra:</b> <b>Голоса против:</b>	Russian Federation
<b>Abstentions:</b> <b>Abstenciones:</b> <b>Воздержавшиеся:</b>	Uzbekistan
<b>No reply:</b> <b>Aucune réponse:</b> <b>Ninguna respuesta:</b> <b>Без ответа:</b>	Albania, Armenia, Belarus, Bosnia and Herzegovina, Israel, Kazakhstan, Malta, Monaco, Montenegro, North Macedonia, Serbia, Tajikistan, Turkmenistan

**ADOPTED/ADOPTÉE/ACEPTADA/ПРИНЯТО**



**Elections Officer/ Fonctionnaire électorale/ El oficial de elecciones/ Сотрудник,  
ответственный за проведение голосования**

## **ANNEXE I – DÉCLARATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE FAISANT SUITE À L'ADOPTION DU RAPPORT DE LA 34<sup>e</sup> SESSION DE LA CONFÉRENCE RÉGIONALE POUR L'EUROPE**

Déclaration de la délégation de la Fédération de Russie  
à la 34<sup>e</sup> session de la Conférence régionale de la FAO pour l'Europe  
concernant l'adoption du rapport

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Ma délégation souhaite faire une déclaration suite à l'adoption du rapport et à la conclusion de la session de la Conférence régionale. Nous demandons que notre déclaration soit intégrée dans le rapport sous la forme d'une annexe.

La Fédération de Russie déplore que le rapport sur les travaux de la session de la Conférence régionale pour l'Europe ait été adopté par voie de vote. La mise aux voix a été demandée par la Belgique au nom des 27 États membres de l'Union européenne. La Fédération de Russie a fait tout ce qui était en son pouvoir pour éviter d'en arriver à une telle situation. Toutefois, comme le Président russe, M. Vladimir Putin, en visite officielle en Chine, l'a affirmé aujourd'hui: «Les ultimatums ne fonctionneront pas.»

L'Union européenne et plusieurs pays qui se sont ralliés à sa position ont adopté une approche conflictuelle bien avant l'ouverture de la session de la Conférence régionale. C'est précisément pour cette raison que nous nous sommes réunis à Rome et non à Chisinau, comme cela était initialement prévu. Si l'élection de la représentante de notre pays en qualité de rapporteure de la Conférence régionale n'avait pas été bloquée pour des motifs politiques, la rédaction du projet de rapport aurait été plus rapide, plus simple et plus facile. La présence de notre représentante parmi les rapporteurs aurait été guidée non pas par des intérêts politiques, mais par la perspective de parvenir à un compromis sur de nombreuses questions durant la préparation du projet de rapport.

En outre, et surtout, nous regrettons que la seule Conférence régionale de l'une des régions les plus développées du monde n'ait pas été en mesure d'envoyer un message positif aux autres pays; la situation en Europe rejaillit sur les autres nations, et plus nous maintiendrons un climat de confrontation, plus la situation sera difficile pour le reste du monde. Le Directeur général a évoqué cet enjeu lors de l'ouverture de la Conférence régionale, et le Président indépendant du Conseil nous a exhortés à mettre toutes nos énergies au service de la région et de la planète tout entière. Malheureusement, le rapport a été adopté au moyen d'un vote. Il ne s'agit donc pas d'un document consensuel, ce qui signifie qu'il pourrait faire l'objet de contestations lors des sessions du Conseil de la FAO et de la Conférence de la FAO en 2025. Cette situation ne profite à personne. Si l'Union européenne, qui a demandé la mise aux voix, considère qu'il s'agit là d'une grande victoire, nous en sommes profondément désolés. Ce n'est pas une victoire, mais bien une défaite pour l'ensemble de la région.

Je vous remercie de votre attention et vous prie une nouvelle fois de faire figurer notre déclaration en annexe au rapport.

Merci.